

المملكة المغربية



المنذوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⵔⵉⵎⵓⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

RAPPORT DE
**LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES
ENFANTS AU
MAROC**

MARS 2025



Enquête nationale
sur la violence à l'encontre des
femmes et des hommes 2019

المملكة المغربية



المنذوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⵓⵔⵓⵏⵓⵏ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

RAPPORT DE
**LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES
ENFANTS AU
MAROC**

MARS 2025

L'enquête nationale
sur la violence à l'encontre des
femmes et des hommes 2019

SOMMAIRE

- 5 Résumé Exécutif
- 14 1. Introduction
- 18 2. Cadre conceptuel et revue de la littérature
- 21 3. Analyse des résultats : Violence à l'encontre des filles âgées de 15 à 19 ans: Prévalence, contextes et manifestations
- 37 4. Perceptions des filles âgées de 15 à 19 ans vis-à-vis du phénomène de la violence : tendances et origines
- 51 5. Déterminants de la violence faites aux filles

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution, entre 2009 et 2019 de la violence à l'encontre des filles âgées de 18 à 19 ans selon les formes de violence et le milieu de résidence

Tableau 2 : Evolution, entre 2009 et 2019 de la violence à l'encontre des filles âgées de 18 à 19 ans selon les contextes de violence et le milieu de résidence (en%)

Tableau 3 : Taux de prévalence de la violence pendant l'enfance des filles âgées de 15 à 19 ans selon les formes et le milieu de résidence (en%)

Tableau 4 : Partage avec autrui de l'incident de violence physique ou sexuelle le plus grave subi au cours des 12 derniers mois

Tableau 5 : Recours aux services d'aide, autorités compétentes suite à l'incident de violence physique ou sexuelle le plus grave subi au cours des 12 derniers mois

Tableau 6 : Perception des enfants et des femmes vis-à-vis de la légitimité de la violence dans le cadre conjugal selon le milieu de résidence

Tableau 7 : Modélisation logistique de la violence contre les filles

Liste des figures

Graphique 1 : Taux de prévalence de la violence faite aux femmes, tous contextes confondus au cours des 12 derniers mois selon l'âge des victimes

Graphique 2 : Taux de prévalence de la violence globale par forme selon l'âge des victimes

Graphique 3 : Taux de prévalence de la violence conjugale globale et par forme selon l'âge des victimes

Graphique 4 : Taux de prévalence de la violence familiale globale et par forme selon l'âge des victimes

Graphique 5 : Pourcentage des filles selon la principale raison pour laquelle la relation conjugale continue même si le mari est violent

Graphique 6 : Pourcentage des femmes et enfants qui sont d'accord avec certaines normes liées à la l'autorité masculine

Graphique 7 : Pourcentage des filles âgées de 15 à 19 ans qui sont d'accord avec certaines normes liées à la violence dans le cadre conjugal selon le sexe et le niveau scolaire du chef de ménage

Résumé Exécutif

Les résultats de l'analyse des données de l'enquête de 2019 indiquent qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 825 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, soit 70,7%, ont été victimes d'actes de violence, toutes formes et tous contextes confondus. Ce taux est de 55,8% parmi les filles et les femmes âgées de 20 à 74 ans. Les jeunes filles et les femmes de moins de 50 ans sont particulièrement vulnérables à la violence, avec une prévalence dépassant la moyenne nationale (57,1%). Par milieu de résidence, cette violence touche plus les filles du milieu urbain (518 milles de filles, soit 75,1%) que celles résidant en milieu rural (307 milles, soit 64,3%).

Avec une prévalence de 59,4% (soit 693 milles filles âgées de 15 à 19 ans), le contexte domestique qui englobe le contexte conjugal et familial demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence, et ce pour les deux milieux de résidence (60,8% en milieu urbain et 57,4% en milieu rural).

Le milieu éducatif et de formation enregistre un taux de prévalence de la violence important où 25,3% (22,8% en milieu urbain et 34,9% en milieu rural) des élèves ou étudiantes ont eu à subir un acte de violence au cours des 12 derniers mois.

Par forme de violence, la violence psychologique demeure la forme la plus prédominante, avec un taux de prévalence atteignant près de 61,6%. Cela signifie que pas moins de 719 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont confrontées à cette forme de violence, un chiffre alarmant.

En ce qui concerne les autres formes de violence, les données révèlent des chiffres tout aussi inquiétants. Par exemple, 272 000 jeunes filles ont été victimes de violence sexuelle, représentant un taux de prévalence de 23,3%. La violence sexuelle constitue une atteinte grave à l'intégrité physique et psychologique des victimes, et ces chiffres soulignent la nécessité urgente d'intervenir pour protéger les jeunes filles contre ce fléau.

De même, 199 000 jeunes filles ont été victimes de violence physique, ce qui représente un taux de prévalence de 17,1%. La violence physique peut avoir des conséquences graves sur la santé et le bien-être des victimes, et ces statistiques soulignent l'importance de mettre en place des mesures de prévention et de protection efficaces.

Par ailleurs, 106 000 jeunes filles ont été victimes de violence économique, ce qui correspond à un taux de prévalence de 9,1%. La violence économique peut prendre différentes formes, telles que le contrôle financier ou l'exploitation économique, et peut avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des victimes.

Enfin, la violence électronique, également connue sous le nom de cyber-violence, affecte près de 282 000 jeunes filles, soit un taux de prévalence de 29,4%. En résumé, les données de l'enquête mettent en lumière l'ampleur alarmante de la violence à laquelle les jeunes filles sont confrontées, sous toutes ses formes. Ces chiffres soulignent l'urgence d'agir pour protéger les droits et le bien-être des jeunes filles et des femmes, et appellent à la mise en œuvre de mesures efficaces de prévention et d'intervention.

En comparant les résultats de l'enquête de 2019 avec ceux de 2009, en considérant uniquement la tranche

d'âge (18-19 ans)¹ et sans tenir compte de la violence électronique, la prévalence de la violence globale a donc régressé de six points en 2019, passant de 73,6% à 67,6%.

Cependant, cette évolution est nuancée lorsqu'on examine les différentes formes de violence. En effet, les violences psychologiques, physiques et économiques ont toutes connu une baisse par rapport à 2009. En revanche, la forme de violence sexuelle a enregistré une augmentation notable, avec une hausse de près de 12 points.

ANALYSE DE LA VIOLENCE DANS L'ESPACE DOMESTIQUE

Selon les données de l'enquête HCP de 2019, il est révélateur de constater que 60,3% des filles âgées de 15 à 19 ans, soit plus de 216 000 individus, ont été victimes d'au moins un acte de violence dans le cadre d'une relation intime. Il est important de noter que ces chiffres ne font aucune distinction entre le milieu urbain et le milieu rural, les deux enregistrant la même prévalence nationale de la violence contre les filles.

Si on s'intéresse aux différents actes de la violence physique subis par les filles, 69,5% d'entre elles ont été giflées par leur partenaire ou ciblées par un objet qui pourrait leur faire du mal, 47,4% ont été fortement poussées ou bousculées ou tirées des cheveux et 54,7% ont été frappées par le poing ou tout autre objet.

Plus de 5 filles sur 100 ont subi au moins un de ces actes dans le cadre d'une relation entre partenaires intimes durant les 12 mois précédant l'enquête (5,3%). La plupart d'entre elles 89,9% ont été forcées à avoir une relation sexuelle contre leur gré, (65%) ont été contraintes de consentir à une relation sexuelle par peur du partenaire en cas de refus, et 18,7% forcées à avoir des activités sexuelles jugées humiliantes.

A la lumière de tous ces résultats relatifs aux trois formes de violence conjugale (psychologique, physique et sexuelle), et pour répondre aux besoins de suivi des indicateurs et cibles des objectifs de développement durable, la proportion des filles victimes de violence physique et/ou sexuelle et/ou psychologique est de 59,1%, contre 43,6% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans.

Les données de l'enquête de 2019 montrent que, au cours des 12 mois précédant l'enquête, plus de 13%

des filles ont subi un ou plusieurs actes de violence économique dans le cadre d'une relation intime.

Pendant les douze derniers mois, près de la moitié, soit 49,3%, des filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes de violence au sein de leur famille. Ce chiffre varie légèrement selon le milieu, avec un taux de 50,5% en milieu urbain et de 47,7% en milieu rural. En outre, l'incidence de la violence familiale semble augmenter proportionnellement à la taille du ménage : elle est de 33,9% pour les ménages de deux personnes, de 41,8% pour ceux de trois personnes, de 50,8% pour ceux de quatre personnes et atteint 56% pour les ménages de cinq personnes.

On peut en conclure que les principaux auteurs de violences psychologiques et physiques sont le père et le frère tout en notant que les femmes s'avèrent être également auteures de violence, ce qui renvoie à l'hypothèse de leur rôle dans la reproduction des schémas de domination fondés sur le genre. La fermeté de contrôle des filles et les actes qui peuvent en découler, en termes d'exactions physiques et verbales, font partie intégrante du processus éducatif qui dicte les règles d'éducation des petites filles.

Les données montrent que les filles âgées de 15 à 19 ans subissent des taux de violence familiale beaucoup plus élevés que les femmes adultes, indépendamment des caractéristiques du chef de ménage. Les taux de violence varient significativement selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau scolaire, le type d'activité, la catégorie professionnelle, le statut dans la profession et le secteur d'activité du chef de ménage.

L'âge du chef de ménage joue un rôle significatif dans les taux de violence familiale, la violence contre les filles augmente avec l'âge du chef de ménage : Les filles subissent des taux de violence de 28,3% lorsque le chef de ménage a entre 15 et 24 ans, qui augmente à 57,0% lorsque le chef de ménage a 60 ans et plus.

Le niveau scolaire du chef de ménage montre une corrélation inverse avec les taux de violence. En effet, la violence contre les filles est plus élevée lorsque le chef de ménage a un niveau scolaire faible ou modéré. Le type d'activité du chef de ménage influe également sur les taux de violence, les taux de violence sont les plus élevés lorsque le chef de ménage est chômeur ou retraité.

¹ Vu que l'enquête du HCP de 2009 a été réalisée auprès des filles et des femmes âgées de 18 à 64 ans

Des initiatives locales et nationales ont montré un impact positif dans la lutte contre la violence. La collaboration entre tous les acteurs est essentielle pour un avenir sans violence.



L'enquête relève des manifestations multiformes de violence au sein du système éducatif envers les filles, lesquelles y sont victimes de nombreuses formes de violence, y compris le viol, le harcèlement sexuel, les traitements humiliants et dégradant, l'intimidation et les menaces. La violence ou la crainte de la violence fait partie des facteurs clés empêchant les filles de fréquenter l'école et d'achever leurs études et formations.

En ce qui concerne les auteurs de violence incriminés dans les lieux d'éducation, la violence est surtout perpétrée par les hommes. En effet, 85% des élèves et étudiantes victimes de violence, sous toutes ses formes, incriminent les auteurs du sexe masculin et 32% du sexe féminin. 62% d'entre elles incriminent leurs camarades et 31% leurs enseignants.

Sans surprise, les ménages dirigés par des femmes affichent un taux de prévalence des violences électroniques à l'encontre des filles plus élevé que ceux dirigés par des hommes, avec des chiffres respectifs de 38,5% contre 27,8%. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs socio-économiques et culturels. Les foyers dirigés par des femmes sont souvent plus vulnérables économiquement, ce qui risque d'accroître l'exposition des filles à des environnements en ligne moins surveillés ou sécurisés. De plus, les mères peuvent ne pas avoir les mêmes ressources ou le même soutien pour gérer les risques en ligne que les pères, amplifiant ainsi la vulnérabilité des filles dans ces ménages.

Le risque de violence électronique est encore plus élevé parmi les filles actives occupées, avec près de la moitié d'entre elles en étant victimes (49,3%), contre 28,4% parmi les filles inactives et 39,2% parmi les chômeuses. Cette situation alarmante met en évidence la vulnérabilité accrue des filles intégrées dans le milieu professionnel, potentiellement exposées à des environnements en ligne plus larges et variés.

La violence électronique est majoritairement perpétrée par des hommes, représentant 81,2% des cas, tandis que seulement 10,7% des violences sont commises par des femmes. Parmi les auteurs masculins, une grande proportion reste méconnue, constituant 65,5% des agresseurs. Cet indice montre également que la vigilance face aux interactions virtuelles avec des individus non identifiés pourrait fortement lutter contre cette forme de violence à l'encontre des filles.

A cet égard, il serait hautement recommandé d'encourager une culture de respect et de sécurité en ligne. Par ailleurs, les initiatives locales et nationales devraient également collaborer pour créer des environnements en ligne plus sûrs pour les filles, et ce, en tenant compte des spécificités régionales et des besoins des ménages dirigés par des femmes.

LE MARIAGE PRÉCOCE

Parmi les filles mariées ou divorcées, 63,2% ont été victimes de mariage précoce, c'est-à-dire mariées avant l'âge de 18 ans. Cette pratique est plus courante dans les zones rurales, où 67,2% des mariages impliquent des filles mineures, contre 59,6% en milieu urbain. Ces chiffres révèlent une disparité géographique significative, soulignant l'impact des contextes socio-économiques et culturels sur la prévalence du mariage précoce.

Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés, le mariage précoce reste une réalité pour de nombreuses filles au Maroc. Une approche globale et coordonnée est nécessaire pour éradiquer cette pratique et assurer un avenir meilleur pour toutes les filles, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur situation socio-économique.

LA VIOLENCE VÉCUE DANS L'ENFANCE : PRÉVALENCE, FORMES ET AUTEURS

Les résultats montrent que 42% des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi une violence physique et/ou sexuelle, avec une prévalence de 45,9% en milieu urbain et de 36,3% en milieu rural. En examinant les formes spécifiques de violence, 38,6% des filles ont été victimes de violence physique (42,5% en milieu urbain et 33,1% en milieu rural) et 8,3% ont subi des violences sexuelles (9,2% en milieu urbain et 7,1% en milieu rural).

Ces chiffres révèlent une réalité préoccupante, mettant en lumière les disparités géographiques et la vulnérabilité accrue des filles citadines à la violence physique.

Les résultats de cette enquête soulignent, donc, l'urgence de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge. Les écoles et les communautés doivent jouer un rôle actif en éduquant les enfants sur les abus sexuels et en leur encourageant à les déclarer. De plus, une attention particulière doit être portée à la création de structures de soutien accessibles

et efficaces, ainsi qu'à la promotion d'une culture de respect et de protection des droits des enfants.

La violence physique envers les filles est majoritairement perpétrée par des membres de la famille proche. Selon les données recueillies, 77,7% des filles identifient leurs parents comme les principaux agresseurs.

Ce constat est confirmé par la nature des actions entreprises par les victimes ; en effet, 50,9% des victimes de violence, tous contextes confondus, se contentent de parler de leurs expériences de violence physique et/ou sexuelle à autrui (proches, amis ou connaissances...) : 60,6% en cas de violence physique et 43,8% en cas de violence sexuelle.

PERCEPTIONS DES FILLES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS VIS-À-VIS DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE : TENDANCES ET ORIGINES

Lorsqu'on leur demande quelle catégorie est la plus exposée à la violence, 12,5% des filles estiment que ce sont eux-mêmes, les enfants. Cette perception est plus répandue parmi les filles vivant en milieu urbain, où 14,2% partagent cet avis, contre 9,9% chez les filles rurales.

Ces chiffres révèlent une prise de conscience préoccupante parmi les jeunes quant à leur propre vulnérabilité face à la violence. La disparité entre les milieux urbains et ruraux peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En milieu urbain, l'exposition aux médias et aux informations sur la violence est souvent plus grande, ce qui pourrait sensibiliser davantage les enfants citadins aux dangers auxquels ils sont confrontés. De plus, les dynamiques sociales complexes et la densité de population plus élevée en zones urbaines peuvent accroître les risques de violences diverses, influençant ainsi la perception des enfants.

De manière générale, les filles âgées de 15 à 19 ans estiment que la violence a augmenté dans la société marocaine au cours des dernières années, touchant divers contextes de vie. Cependant, elles perçoivent cette augmentation avec un degré légèrement moindre que les femmes plus âgées. Ainsi, 67,6% des jeunes filles considèrent que la violence contre les femmes a augmenté durant les cinq dernières années. Cette perception varie selon le milieu de résidence : elle est partagée par 70,4% des citadines contre 63,4% des femmes rurales.

De tous les contextes étudiés, 41% des filles perçoivent que le lieu public est celui où la violence à l'égard des femmes est la plus fréquente suivi du contexte conjugal

selon 34,2% et puis familial selon 14,5% d'entre elles. Ces proportions sont respectivement de 45,5%, 30,1% et 16,3% pour les citadines et de 35,5%, 40,2% et 16,2% pour les filles rurales.

Indépendamment de leurs caractéristiques sociodémographiques, les filles identifient principalement des facteurs matériels et socioéconomiques comme les principales causes de la violence. La pauvreté et le chômage des jeunes sont particulièrement pointés du doigt, soulignant comment l'insécurité économique peut exacerber les tensions et les comportements violents. Ces facteurs socioéconomiques créent un terreau fertile pour la violence, où le stress financier et le manque de perspectives peuvent mener à des situations de conflit.

Plus de 23,8% des jeunes filles affirment qu'elles sont tout à fait d'accord, et 16% se disent plutôt d'accord avec l'idée que la violence conjugale est une affaire privée qu'il ne faut pas révéler à autrui, ce qui représente un total de 39,8%. Cette perception montre à quel point les normes sociales et culturelles peuvent encore dissuader les victimes de chercher de l'aide extérieure et de dénoncer les abus.

D'un autre côté, 7,8% des filles affirment être tout à fait d'accord et 10,7% se disent en accord dans une certaine mesure avec l'idée d'accepter de supporter la violence. Cela représente un total de 18,4%. Les raisons évoquées pour cette acceptation varient, avec 65,8% des filles mentionnant la présence d'enfants dans le couple comme facteur décisif. L'amour pour le conjoint est cité par 12,5% des filles, et 11,0% le manque de ressources comme une raison pour endurer la violence.

Dans l'ensemble, le fait que près de 40% des jeunes filles considèrent la violence conjugale comme une affaire privée indique une barrière bien ancrée à l'intervention et au soutien. La stigmatisation associée à la révélation de la violence domestique peut empêcher les victimes de chercher l'aide dont elles ont besoin, perpétuant ainsi un cycle de violence.

Dans le cadre de l'exploration des dimensions liées à l'autorité, telles que le partage de l'autorité décisionnelle, les relations sexuelles, le partage des tâches domestiques au sein de la famille et l'expression des opinions, les résultats révèlent une perception persistante de la masculinité traditionnelle. En effet, 37,7% des jeunes filles continuent de croire que « l'homme doit être fort et ferme ».

Les filles ayant un faible niveau éducatif ou issues de ménages précaires sont plus à risque. L'exposition à la violence parentale augmente également leur vulnérabilité.



Cette croyance, qui renforce les stéréotypes de genre traditionnels, suggère que dans de nombreux foyers, les normes patriarcales restent profondément ancrées. En milieu rural, cette perception est encore plus prononcée, avec 41,8% des filles soutenant cette vision, ce qui pourrait être attribué à des structures sociales et culturelles plus conservatrices et à une moindre exposition aux idées progressistes sur l'égalité des genres. En milieu urbain, bien que la proportion soit légèrement inférieure, 35% des filles adhèrent encore à cette conception, indiquant que les attitudes patriarcales persistent malgré les influences urbaines et modernes.

L'analyse économétrique révèle une relation complexe entre l'âge des filles et les différentes formes de violence qu'elles subissent. Chaque année supplémentaire augmente la probabilité de subir toutes formes de violence de 16,3%, mais réduit celle de subir de la violence domestique de 53,2%. La probabilité de subir de la violence familiale augmente avec l'âge, bien que cet effet soit légèrement atténué par un effet quadratique négatif. En revanche, chaque année supplémentaire réduit légèrement la probabilité de subir de la violence conjugale de 10,3%. Ces tendances sont influencées par des effets quadratiques, indiquant des modifications marginales des probabilités avec l'âge. La taille du ménage joue également un rôle important. Les ménages de petite taille (2 personnes) montrent une probabilité réduite pour la plupart des formes de violence, sauf pour la violence conjugale, tandis que les ménages plus grands (5 personnes) ont une probabilité accrue de subir toutes les formes de violence. Par exemple, les ménages de 2 personnes ont 35,4% moins de chances de subir toutes formes de violence par rapport au groupe de référence, tandis que les ménages de 5 personnes ont un risque accru de 38,7%. Ces dynamiques, influencées par des facteurs tels que la surpopulation et les conflits d'intérêts, doivent être prises en compte pour développer des interventions ciblées visant à réduire la violence au sein des ménages de différentes tailles.

Le niveau scolaire des filles a une influence significative sur la probabilité de subir diverses formes de violence. Les filles sans niveau scolaire ont 35,5% moins de chances de subir toutes formes de violence, probablement en raison d'un manque de contact avec des situations propices à la violence. En revanche, celles ayant un niveau primaire ont une probabilité accrue de 12,7%, et celles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 50,6%

plus élevée, en raison d'une plus grande mobilité sociale et exposition à des environnements potentiellement violents.

Les filles ayant un niveau primaire montrent une probabilité accrue de 69,3% de subir des violences domestiques et celles au niveau collège de 24,7%, indiquant une persistance des conflits familiaux. En matière de violence familiale, les filles ayant un niveau primaire ont une probabilité presque doublée (98,7%), tandis que celles ayant atteint le niveau collège montrent une augmentation de 38,8%, reflétant une continuité des tensions familiales. Les filles sans niveau scolaire ont 71,8% moins de chances de subir des violences conjugales, et celles avec un niveau primaire ont 67,7% moins de chances, suggérant qu'un niveau minimal d'éducation peut réduire ce risque.

Les résultats montrent que l'autonomisation économique, à travers l'exercice d'une activité professionnelle et la possession d'un revenu, constitue un facteur protecteur important contre les différentes formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. L'autonomie financière réduit considérablement les chances de subir de la violence domestique, familiale ou conjugale. Les interventions visant à améliorer l'autonomie économique des jeunes filles, comme l'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi, pourraient ainsi être des stratégies efficaces pour réduire les taux de violence contre les filles dans cette tranche d'âge. Les filles possédant un revenu ont 51,9% moins de chances de subir toutes formes de violence, et celles exerçant une activité ont 14,2% moins de risque. Concernant la violence domestique, les filles avec un revenu ont 61,1% moins de risque, tandis que celles actives ont une réduction de 31%. Pour la violence familiale, ces chiffres sont respectivement de 76,1% et 42,2%. La violence conjugale est la plus impactée par l'autonomisation économique, avec une réduction de 93,9% pour les filles ayant un revenu et de 65,4% pour celles actives. Cela s'explique par une indépendance économique accrue, permettant aux filles de s'échapper de situations de subordination économique souvent associées à la violence.

Les résultats montrent que plusieurs facteurs influencent la probabilité de subir diverses formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. Le mariage précoce et l'exposition à la violence parentale augmentent considérablement ce risque, tandis que le mariage

avec consentement et la vie avec les deux parents ont des effets mixtes selon le type de violence. Les filles mariées avec consentement ont 40,4% moins de risques de subir toutes formes de violence, bien qu'elles continuent de subir un risque de violence domestique accru de 15% par rapport aux autres filles mariées par arrangement familial. Elles ont également 42,2% plus de risques de subir de la violence conjugale, indiquant que des problèmes relationnels persistent même avec consentement.

Le mariage précoce augmente le risque de violence de 62,2%, atteignant 89,3% dans l'espace domestique, bien qu'il réduise de 61% le risque de violence familiale, probablement parce que les filles quittent des environnements familiaux violents. Dans l'espace conjugal, les filles mariées avant 18 ans sont particulièrement vulnérables, avec une probabilité trois fois plus élevée de subir de la violence conjugale, attribuée à des déséquilibres de pouvoir, un accès limité à l'éducation et aux opportunités économiques, et des contextes culturels tolérant la violence.

Les filles exposées à la violence entre leurs parents sont confrontées à des risques significativement accrus de subir diverses formes de violence. Elles ont 3,4 fois plus de risques de subir toutes formes de violence, illustrant l'impact profond des modèles parentaux violents. En matière de violence domestique, ces filles ont 1,7 fois plus de risques de la subir, ce qui renforce l'idée de la transgénérationnalité de la violence. Le risque de subir la violence familiale est également augmenté, avec un rapport de 2,2 fois, attribué à un climat familial globalement violent et à un manque de modèles positifs.

Cependant, l'exposition à la violence parentale a un impact moins marqué sur la violence conjugale, avec une augmentation de seulement 13,8%, suggérant que d'autres facteurs, comme le choix du partenaire, jouent un rôle crucial. L'âge et le sexe du chef de ménage

influencent également la prévalence de la violence envers les filles de 15 à 19 ans. Bien que l'âge plus avancé du chef de ménage tende à réduire la violence, cet effet n'est pas statistiquement significatif. En revanche, le sexe du chef de ménage a un impact notable : les risques de violence conjugale sont environ 2,7 fois plus élevés lorsque le chef de ménage est un homme comparé à une femme. Cette disparité souligne l'importance du genre du chef de ménage comme facteur de risque potentiel dans la violence domestique, indiquant la nécessité de considérer le sexe du chef de ménage dans les stratégies de prévention de la violence.

Plusieurs facteurs liés au partenaire influencent la violence conjugale envers les filles de 15 à 19 ans. L'âge du partenaire joue un rôle significatif, avec un coefficient négatif indiquant qu'une augmentation de l'âge du partenaire réduit les risques de violence conjugale d'environ 43%. En revanche, un niveau de scolarité inférieur chez le partenaire est associé à des risques accrus de violence, avec des partenaires sans niveau scolaire ayant 1,5 fois plus de risques, ceux ayant un niveau primaire étant 1,3 fois plus susceptibles, et ceux ayant un niveau collégial ayant 1,27 fois plus de risques de commettre de la violence. Cela souligne l'importance de l'éducation pour la prévention de la violence. Paradoxalement, l'exercice d'une activité professionnelle par le partenaire est associé à une augmentation de 25% des risques de violence conjugale, suggérant la complexité des dynamiques familiales et sociales et la nécessité d'une analyse approfondie des facteurs économiques et sociaux contribuant à la violence conjugale.



1.

Introduction

1. Introduction

Contexte et justification de l'étude ; objectifs ; importance de l'analyse des conditions de vie précaires ; et délimitation du champ de l'étude

La violence à l'égard des enfants constitue une problématique profondément inquiétante, engendrant une violation grave de leurs droits fondamentaux. Elle se manifeste fréquemment dans leur vie quotidienne, même au sein de leurs foyers, instaurant un climat empreint de peur et de souffrance pour un grand nombre d'enfants à travers le monde. Les répercussions de cette violence sont souvent dévastatrices pour les enfants, affectant leur réussite scolaire, entravant leur développement personnel, perturbant leur santé physique, mentale et émotionnelle, et compromettant le bien-être de la société dans son ensemble. À plus long terme, ces conséquences contribuent à alimenter d'autres formes de violence au sein de la société.

A cet égard, la protection des enfants contre toutes les formes de violence représente un droit fondamental inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La reconnaissance de cette nécessité est renforcée par l'inclusion de la cible 16.2 dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, visant explicitement à mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. Cette initiative confère une impulsion nouvelle et significative à la concrétisation du droit inhérent de chaque enfant à vivre dans un environnement exempt de peur, de négligence, de mauvais traitements et d'exploitation.

Il est à noter que plusieurs autres cibles des objectifs de développement durable convergent également vers la protection des enfants contre des formes spécifiques de violence et de maltraitements. Par exemple, la cible 5.3 se concentre sur l'élimination du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines, reconnaissant ainsi la nécessité de mettre fin à ces pratiques préjudiciables. De même, la cible 8.7 aborde la question du travail des enfants, englobant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, soulignant l'importance de protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation économique et de les préserver d'implications souvent irréversibles sur leur développement.

Les synergies et les interlinkages entre ces cibles démontre l'engagement global envers la protection des droits fondamentaux des enfants à l'échelle mondiale. En intégrant ces objectifs dans une perspective de développement durable, la communauté internationale

reconnaît l'importance cruciale d'éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants pour garantir leur bien-être, leur épanouissement et leur contribution positive à la société. Cette approche holistique reflète la volonté collective de créer un monde où chaque enfant peut s'épanouir dans un environnement sûr et respectueux de ses droits fondamentaux.

Bien qu'elle ait été pendant longtemps cantonnée à la sphère familiale, la violence à l'égard des enfants est aujourd'hui largement reconnue comme une problématique de santé publique majeure et comme l'un des principaux facteurs ayant un impact significatif sur les problèmes sociaux contemporains, notamment la transmission intergénérationnelle de la violence (Straus, Gelles, et Steinmetz 1980).

Par ailleurs, la violence à l'égard des enfants n'est ni inévitable ni immuable et ne peut en aucun cas être justifiée par des considérations culturelles ou traditionnelles. Avec une volonté politique forte, des ressources appropriées et une mobilisation sociale, elle peut être significativement réduite, voire éliminée. L'éducation, la sensibilisation, la législation, les politiques publiques et l'engagement de la société civile sont autant d'éléments essentiels pour mettre fin à cette violation grave des droits de l'homme et pour bâtir une société où chaque enfant peut vivre sans crainte de violence.

Toutefois, au Maroc, la prévalence de la violence à l'encontre des enfants, sous toutes ses formes, reste un défi majeur à quantifier de manière précise. Plusieurs

facteurs complexes contribuent à cette difficulté, notamment l'absence d'un système d'information national standardisé pour la collecte de données appropriées et le manque d'harmonisation des concepts utilisés pour qualifier les différentes formes de violence auxquelles sont sujettes les enfants, qu'ils soient des filles ou des garçons. A titre illustratif, le caractère tabou de la violence sexuelle, telles que le viol, l'attentat à la pudeur avec ou sans violences, l'attentat aux mœurs, etc., engendre un sous-signalement et une sous-déclaration significative des cas de violence sexuelle, car souvent de nombreux enfants victimes hésitent à dénoncer ces actes en raison de la stigmatisation sociale, de la peur de représailles, ou encore du manque de confiance des parents dans le système judiciaire.

L'appréhension des causes sous-jacentes de la violence faite aux enfants est une tâche complexe et délicate. En effet, il n'existe pas de causes explicatives uniques ni de relations de causalité systématique entre certains facteurs et la survenue de la violence perpétrée contre les enfants. Encore est-il important de rappeler que les liens observés entre la violence envers les enfants et divers facteurs ne doivent pas être interprétés comme une relation de cause à effet directe. De plus, il convient de reconnaître que les mêmes facteurs, comme la pauvreté, la désintégration familiale, ne conduisent pas systématiquement à la perpétration de diverses formes de la violence contre les enfants.

Les travaux empiriques ont permis d'identifier diverses causes sous-jacentes de la violence à l'encontre des enfants, en mettant en lumière des facteurs environnementaux, sociaux et institutionnels qui contribuent à ce problème alarmant. Parmi les principales causes identifiées, plusieurs méritent d'être examinées, en l'occurrence la pauvreté et la vulnérabilité des ménages; la délitement des valeurs de la cohésion familiale ; les disparités sociales et géographiques ; la persistance des tabous et tolérance du harcèlement sexuel ; l'absence d'éducation sexuelle à l'école ; les facteurs sociaux (normes culturelles et contexte socioéconomique) ; les facteurs individuels de la victime (les caractéristiques de la victime, telles que l'âge, le genre, le statut socio-économique et les antécédents de victimisation) ; l'absence d'une culture solide des droits de l'enfant ; la résistance du patriarcat (Cools et Kotsadam 2015).

Il est important de reconnaître que chaque forme de violence a ses propres causes qui peuvent varier d'une situation à l'autre. Par conséquent, une approche globale et multidisciplinaire est nécessaire pour comprendre et

prévenir la violence à l'encontre des enfants, en prenant en compte tous les éléments mentionnés ci-dessus. Il est également essentiel de promouvoir la sensibilisation, l'éducation et les interventions visant à prévenir la violence faite aux enfants à tous les niveaux de la société, en mettant l'accent sur la protection des victimes et la responsabilisation des agresseurs (Jean Giles-Sims, 1983).

Cependant, il est important de noter que la principale cause, selon les chercheurs impliqués, réside souvent dans l'impunité et le laxisme judiciaire à l'égard des agresseurs. Les décisions judiciaires et les peines inadéquates, qui ne correspondent pas à la gravité des infractions, peuvent décourager les victimes de chercher justice et favoriser un climat d'impunité.

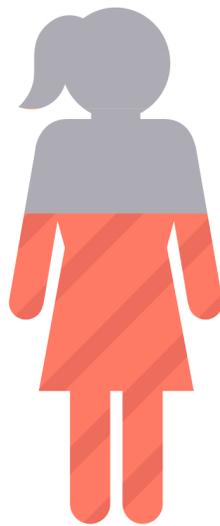
Considérant les éléments discursifs susmentionnés, cette étude vise à comprendre comment les conditions de vie précaires, notamment la pauvreté et la vulnérabilité socio-économique, influencent la prévalence et les conséquences de la violence envers les enfants dans leur contexte domestique et familial. Cette problématique soulève plusieurs questions cruciales :

- Comment les conditions socio-économique contribuent-elles à la prévalence de la violence contre les filles² dans le contexte conjugal et familial?
- En quoi ces conditions précaires peuvent-elles agir comme des déterminants sociaux de la violence contre les filles ?
- Comment ces conditions peuvent-elles générer un environnement propice à cette violence et influencer les attitudes et les comportements des adultes envers les enfants ?
- Comment la violence peut-elle aggraver les conséquences négatives déjà associées à la à la vulnérabilité sociale, notamment en ce qui concerne la santé physique et mentale, l'éducation, le bien-être émotionnel et le développement global des enfants ?

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie et le plan d'étude présentés ci-dessous fournissent un cadre général pour examiner comment les conditions de vie précaires, en particulier la pauvreté et la vulnérabilité socio-économique, influencent la prévalence et les conséquences de la violence envers les enfants. Pendant le déroulement de l'analyse, le plan sera ajusté pour répondre de manière plus précise aux objectifs assignés à cette étude et à ses exigences spécifiques en fonction des données recueillies.

² Pour des considérations méthodologiques relatives à la représentativité des enfants par sexe, le périmètre de cette étude se limiterait aux violences faites aux filles âgées de 15 à 19 ans.

Prévalence des violences faites aux filles au Maroc

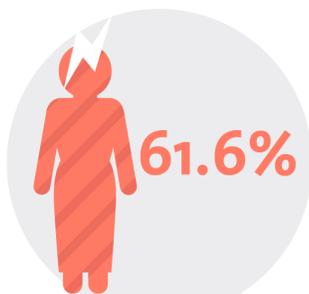


70,7%
des filles
déclarent avoir
été victimes d'au
moins une forme
de violence.



Les résultats de l'analyse des données de l'enquête de 2019 indiquent qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 825 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, soit 70,7%, ont été victimes d'actes de violence, toutes formes et tous contextes confondus. Cette prévalence est plus marquée en milieu urbain (75,1%) qu'en milieu rural (64,3%), illustrant des disparités selon les contextes de vie.

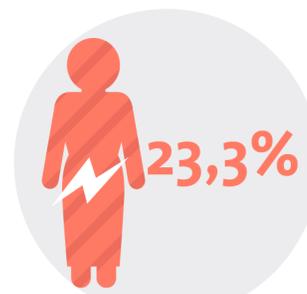
Types de Violence



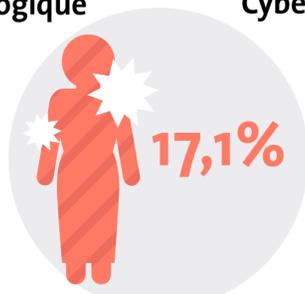
Psychologique



Cyber-violence



Sexuelle



Physique



Économique

Les formes de violence les plus courantes incluent la violence psychologique (61,6%) et la cyber-violence (29,4%), suivies de la violence sexuelle (23,3%) et physique (17,1%). La violence économique, bien que moins fréquente (9,1%), a des conséquences importantes sur l'autonomisation des filles.



2.

Cadre conceptuel
et revue de la
littérature

2. Cadre conceptuel et revue de la littérature

Cette section esquisse un plan provisoire visant à examiner et analyser le phénomène complexe de la violence contre les enfants dans ses diverses dimensions socioéconomiques et culturelles. Dans un premier temps, par rapport aux objectifs susmentionnés, elle expose brièvement quelques éléments sémantiques ainsi que les définitions spécifiques choisies et les approches de mesure adoptées.

En exploitant les différents thèmes de l'enquête sur la violence basée sur le genre de 2019, cette étude vise à analyser la richesse des expériences individuelles, tout en mettant en évidence les liens complexes entre les facteurs sociaux, culturels et démographiques des membres de la famille, notamment ceux relatifs aux parents, et la prévalence de la violence contre les enfants. Ainsi, elle mettra en lumière les diverses formes de violences vécues et endurées par les filles âgées de 15 à 19 ans dans le contexte conjugal et familial.

2.1 Conceptualisation de la violence à l'égard des enfants

La violence à l'encontre des enfants englobe toutes les formes de maltraitance subies par les filles âgées de 15 à 19 ans, qu'elles émanent de parents, de personnes en charge d'enfants, de partenaires amoureux ou de privation des droits fondamentaux. Elle concerne les victimes de violences physiques, sexuelles, cyperviolence, psychologiques ou émotionnelles, les négligences ou les maltraitances.

Les diverses formes de violence subies par les filles, qui feront l'objet d'une analyse empirique, correspondent à celles identifiées par l'enquête nationale sur la violence à l'encontre des Femmes et des Filles 2019. Cette enquête, en tant que source fiable et représentative, a permis de recueillir des données exhaustives sur les différentes formes de violence que les enfants peuvent subir. Les aspects spécifiques de la violence relevés dans le cadre de cette enquête fourniront ainsi une base solide pour une compréhension approfondie des défis auxquels sont confrontés les enfants en termes de sécurité, de bien-être et de droits fondamentaux.

Les résultats de cette enquête constitueront une référence cruciale pour éclairer les politiques, les interventions et les

initiatives visant à prévenir et à combattre efficacement la violence à l'encontre des enfants.

2.2 Types de violence envers les enfants

La violence psychologique

La violence psychologique, au sein du contexte des enfants, se caractérise par une série d'agressions répétées visant directement l'estime de soi de l'enfant. Cette forme de violence se manifeste lorsque des individus en position de confiance ou d'autorité adoptent des comportements néfastes, dont les conséquences (bégaiement, énurésie, retards psychomoteurs, etc.) peuvent profondément impacter le développement émotionnel et mental des enfants. La gamme de comportements associés à la violence psychologique englobe des actions telles que le rejet, l'humiliation, l'isolement, la terreur, la négligence et l'exploitation.

La violence physique

La violence physique à l'encontre des enfants se matérialise lorsqu'une personne détenant une position de confiance ou d'autorité inflige délibérément des dommages corporels à un enfant ou à un jeune. Cette forme de maltraitance peut revêtir diverses manifestations, allant des menaces verbales aux actes plus concrets tels que des coups, des gifles, voire des brûlures, qui ont pour conséquence des atteintes physiques directes.

Les agressions physiques peuvent prendre différentes formes, englobant des gestes tels que des coups répétés, des gifles infligées de manière délibérée, ou même des actes de violence plus graves susceptibles de causer des dommages physiques. La diversité de ces agissements montre l'étendue des conséquences qu'elle peut engendrer sur la santé et le bien-être des enfants.

Les violences numériques ou cyberviolence

Les cyberviolences regroupent toutes les formes de violences réalisées avec les écrans, diffusées sur Internet ou via les réseaux sociaux. Recevoir des messages d'insultes sur son téléphone ou découvrir que des photos embarrassantes de nous ont été postées sur les réseaux constitue des cyberviolences.

L'exposition à la violence familiale

L'exposition à la violence familiale se matérialise lorsque les enfants ou les jeunes sont les témoins directs d'actes violents perpétrés au sein de leur propre famille. Cette forme de violence génère un environnement familial nocif, marqué par des dynamiques destructrices et des conséquences profondes sur le bien-être émotionnel et psychologique des jeunes concernés.

Ce phénomène va au-delà des actes de violence eux-mêmes, englobant également le traumatisme émotionnel résultant de l'observation de tels incidents au sein de l'unité familiale. Les enfants et les jeunes exposés à la violence familiale peuvent être confrontés à un conflit constant, à la peur, à l'insécurité émotionnelle, et à des séquelles psychologiques durables. L'impact peut également affecter leurs propres relations futures et leur propre compréhension de la résolution de conflits.

L'exposition à la violence familiale peut prendre diverses formes, allant des querelles verbales aux actes physiques de violence. Cela peut également inclure des situations de violence conjugale, d'abus parental, ou d'autres formes de violence intrafamiliale. Les enfants, en tant que témoins vulnérables de ces incidents, peuvent subir un stress émotionnel intense, parfois même comparable à celui ressenti par les victimes directes de la violence.

L'abus sexuel à l'encontre des enfants

Il se caractérise par l'utilisation abusive de la position de pouvoir d'une personne ayant plus d'autorité envers une personne plus jeune ou moins puissante, dans le but d'obtenir une gratification sexuelle. Cette forme particulièrement grave de maltraitance peut revêtir différentes facettes, se distinguant en deux principales catégories : l'abus sexuel avec contact et l'abus sexuel sans contact.

L'abus sexuel peut laisser des séquelles graves sur la santé mentale, émotionnelle et physique des enfants. Les conséquences peuvent inclure des traumatismes à long terme, des troubles anxieux, des problèmes relationnels, et une altération du développement émotionnel et sexuel normal.

Selon la disponibilité et la granularité des données, chaque forme de violence faite aux enfants sera analysée en fonction de ses implications spécifiques et des contextes dans lesquels elle survient. L'objectif est d'informer sur la prévalence et l'ampleur de ce phénomène pour sensibiliser, prévenir et contribuer à protéger les droits fondamentaux des enfants à une décente et saine.

A group of people in a meeting, with a large orange arrow pointing towards the text.

3.

Analyse des
résultats

3. Analyse des résultats :

Violence à l'encontre des filles âgées de 15 à 19 ans : Prévalence, contextes et manifestations

Le présent chapitre se propose de fournir une analyse approfondie de la prévalence de la violence à l'encontre des filles âgées de 15 à 19 ans, en examinant toutes les formes et tous les contextes de cette violence, ainsi que ses tendances évolutives depuis 2009. Dans une première partie, nous étudierons la prévalence globale de la violence, incluant toutes ses manifestations, pour comprendre l'étendue de ce phénomène et son évolution au fil du temps. Nous mettrons en lumière les changements observés sur une décennie, soulignant les progrès réalisés ainsi que les domaines nécessitant encore des efforts significatifs.

Dans une deuxième partie, nous détaillerons les prévalences spécifiques de différentes formes de violence selon divers contextes. Ces contextes incluent la violence conjugale, la violence familiale, la violence dans les espaces publics, la violence dans les lieux d'éducation et de formation, et la cyber-violence. Chaque type de violence sera examiné individuellement pour offrir une vue complète et nuancée de la situation.

La prévalence, dans ce contexte, se réfère au nombre de filles rapportant au moins un incident de violence, indépendamment de sa forme, sur une période de 12 mois précédant l'enquête. Cette définition nous permet de quantifier l'ampleur du problème et de suivre son évolution dans le temps.

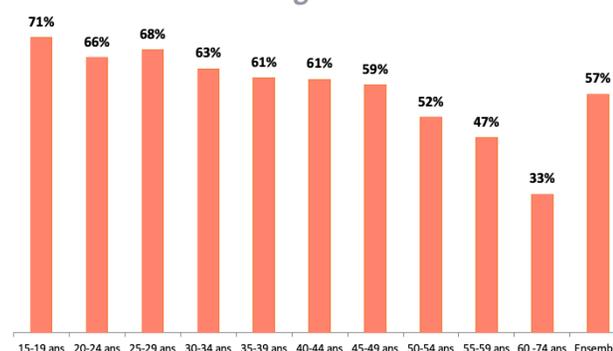
En présentant ces analyses, ce chapitre vise à fournir une base solide pour comprendre la dynamique de la violence contre les filles et à identifier les domaines prioritaires pour les interventions futures. Les données présentées permettront d'informer les décideurs politiques, les organisations de défense des droits des femmes, et le grand public, afin de promouvoir des mesures efficaces pour lutter contre la violence et soutenir les victimes.

3.1 Prévalence de la violence contre les filles de 15 à 19 ans : Une analyse de toutes les formes et contextes

Sept femmes sur dix sont victimes d'actes de violence. Les jeunes filles de 15-19 ans sont les plus vulnérables à la violence. Le contexte domestique qui englobe le contexte conjugal et familial demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence.

Les résultats de l'analyse des données de l'enquête de 2019 indiquent qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 825 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, soit 70,7%, ont été victimes d'actes de violence, toutes formes et tous contextes confondus. Ce taux est de 55,8% parmi les filles et les femmes âgées de 20 à 74 ans. Les jeunes filles et les femmes de moins de 50 ans sont particulièrement vulnérables à la violence, avec une prévalence dépassant la moyenne nationale (57,1%). En revanche, on observe que les femmes plus âgées sont moins touchées par la violence basée sur le genre. Par exemple, seulement 33,2% des femmes âgées de 60 à 74 ans sont concernées, un chiffre inférieur à celui des femmes de 55 à 59 ans (46,8%) et de 50 à 54 ans (51,6%). Par milieu de résidence, cette violence touche plus les filles du milieu urbain (518 milles de filles, soit 75,1%) que celles résidant en milieu rural (307 milles, soit 64,3%).

GRAPHIQUE 1
Taux de prévalence de la violence faite aux femmes, tous contextes confondus au cours des 12 derniers mois selon l'âge des victimes



Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

Avec une prévalence de 59,4% (soit 693 milles filles âgées de 15 à 19 ans), le contexte domestique qui englobe le contexte conjugal et familial demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence, et ce pour les deux milieux de résidence (60,8% en milieu urbain et 57,4% en milieu rural). Ainsi, la violence conjugale et entre partenaires intimes s'élève à 60,3% (soit 216 milles filles). Dans le cadre familial, la prévalence de la violence perpétrée par un membre de la famille autre que le conjoint atteint 49,3% soit près de 575 milles filles (50,5% en milieu urbain et 47,5% en milieu rural).

Dans l'espace public, 320 milles filles ont subi au moins un acte de violence (27%). Cette proportion s'établit à 34,6% en milieu urbain soit le double de celle enregistrée en milieu rural (17,2%).

Le milieu éducatif et de formation enregistre un taux de prévalence de la violence important où 25,3% (22,8% en milieu urbain et 34,9% en milieu rural) des élèves ou étudiantes ont eu à subir un acte de violence au cours des 12 derniers mois.

Elles sont six filles sur 10 âgées de 15 à 19 sont victime de violence psychologique et presque deux filles sur dix sont victimes de violences sexuelle et physique. Alors que la cyber-violence, touche presque trois filles sur dix. Par ailleurs, bien que le taux de prévalence de la violence économique soit faible comparativement aux autres formes de violence, uniquement 9%, il n'en demeure pas moins que sont impacte sur l'autonomisation économique des femmes reste important.

Par forme de violence, la violence psychologique demeure la forme la plus prédominante, avec un taux de prévalence atteignant près de 61,6%. Cela signifie que pas moins de 719 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont confrontées à cette forme de violence, un chiffre alarmant. En comparaison, le taux de prévalence chez les femmes âgées de 20 à 74 ans est de 46,1%. La violence psychologique englobe tout comportement qui nuit à la santé mentale ou émotionnelle de la victime, ainsi que toute forme de domination qui entrave les libertés individuelles.

En ce qui concerne les autres formes de violence, les données révèlent des chiffres tout aussi inquiétants. Par exemple, 272 000 jeunes filles ont été victimes de violence sexuelle, représentant un taux de prévalence de 23,3%. Comparativement, ce taux est de 12,7% chez

les femmes âgées de 20 à 74 ans. La violence sexuelle constitue une atteinte grave à l'intégrité physique et psychologique des victimes, et ces chiffres soulignent la nécessité urgente d'intervenir pour protéger les jeunes filles contre ce fléau.

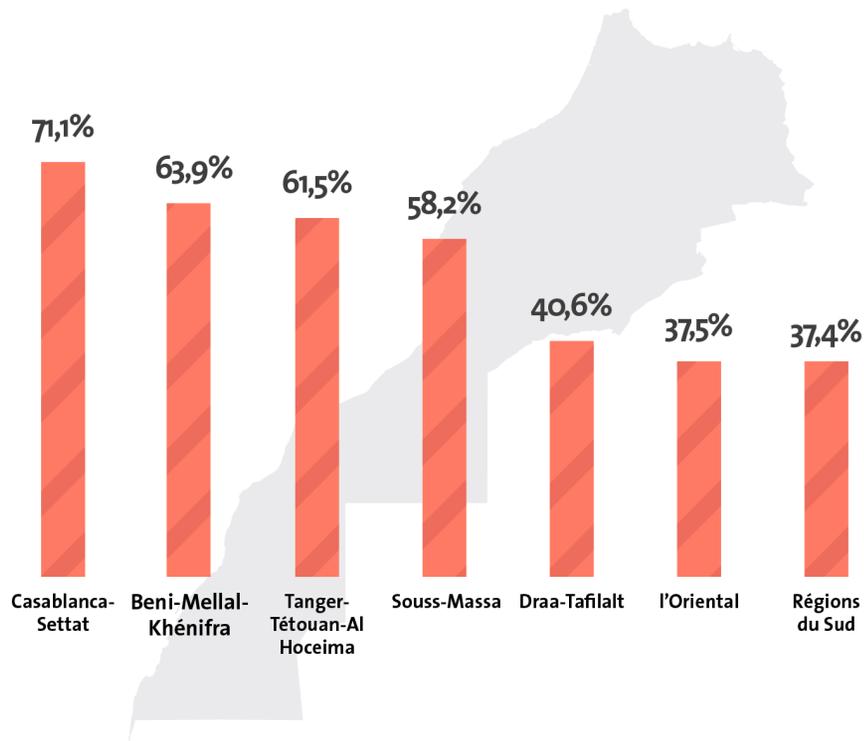
De même, 199 000 jeunes filles ont été victimes de violence physique, ce qui représente un taux de prévalence de 17,1%. Encore une fois, les chiffres chez les femmes plus âgées (12,5%) mettent en lumière la vulnérabilité particulière des jeunes filles à ce type de violence. La violence physique peut avoir des conséquences graves sur la santé et le bien-être des victimes, et ces statistiques soulignent l'importance de mettre en place des mesures de prévention et de protection efficaces.

Par ailleurs, 106 000 jeunes filles ont été victimes de violence économique, ce qui correspond à un taux de prévalence de 9,1%. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à celui des autres formes de violence, il reste néanmoins significatif et mérite une attention particulière. La violence économique peut prendre différentes formes, telles que le contrôle financier ou l'exploitation économique, et peut avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des victimes.

Enfin, la violence électronique, également connue sous le nom de cyber-violence, affecte près de 282000 jeunes filles, soit un taux de prévalence de 29,4%. Ce chiffre est nettement plus élevé que celui observé chez les femmes plus âgées (12,2%), ce qui souligne l'importance croissante de ce problème dans le monde numérique d'aujourd'hui. La cyber-violence peut prendre diverses formes, telles que le harcèlement en ligne, la diffusion d'images intimes sans consentement, ou encore le cyberbullying, et peut avoir des effets dévastateurs sur la santé mentale et émotionnelle des victimes.

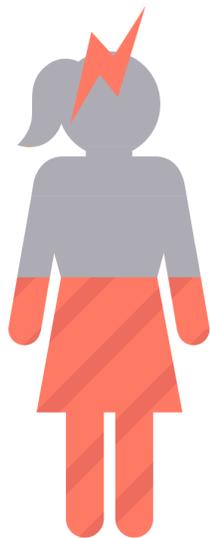
En résumé, les données de l'enquête mettent en lumière l'ampleur alarmante de la violence à laquelle les jeunes filles sont confrontées, sous toutes ses formes. Ces chiffres soulignent l'urgence d'agir pour protéger les droits et le bien-être des jeunes filles et des femmes, et appellent à la mise en œuvre de mesures efficaces de prévention et d'intervention.

Zones Géographiques



Les données montrent une prévalence accrue dans les zones urbaines, où les interactions sociales et les dynamiques économiques augmentent les risques de violence, par rapport aux zones rurales.

Violence Psychologique



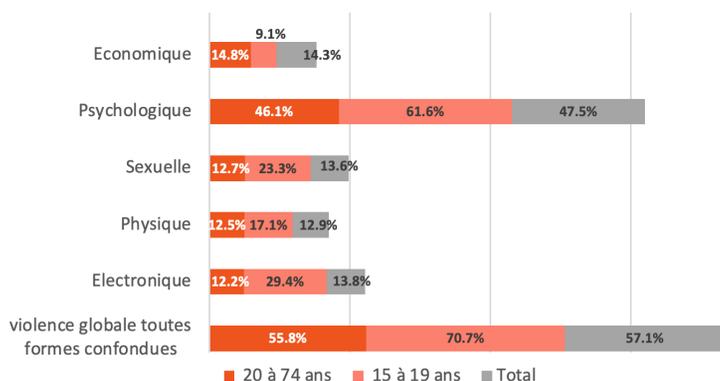
61,6%

des filles ont subi cette forme de violence, principalement dans un contexte familial et intime

Près de 61,6% des filles subissent des violences psychologiques, souvent dans des contextes familiaux ou intimes, avec des conséquences graves sur leur santé mentale et leur confiance en soi.

GRAPHIQUE 2

Taux de prévalence de la violence globale par forme selon l'âge des victimes



Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

3.2 Evolution de la violence entre 2009 et 2019

Les résultats de l'enquête montrent une baisse du taux de prévalence de la violence entre 2009 et 2019. Or, cette baisse dissimule de forte différence entre les formes de violence. En effet, si les violences psychologiques, physiques et économiques ont toutes connu une baisse par rapport à 2009, celle sexuelle a accusé quant à elle une augmentation notable, passant d'une femme sur dix en 2009 à deux femmes sur dix en 2019 victime de cette forme de violence.

En comparant les résultats de l'enquête de 2019 avec ceux de 2009, en considérant uniquement la tranche d'âge (18-19 ans)³ et sans tenir compte de la violence électronique, la prévalence de la violence globale a donc régressé de six points en 2019, passant de 73,6% à 67,6%.

Cependant, cette évolution est nuancée lorsqu'on examine les différentes formes de violence. En effet, les violences psychologiques, physiques et économiques ont toutes connu une baisse par rapport à 2009, avec une diminution de 10 points pour les violences psychologiques et de plus de 4 points pour les violences physiques et de 1,3 point pour les violences économiques (passant de 71% à 61,2%; de 19,8% à 15,1% et de 11,9% à 10,6% respectivement).

En revanche, la forme de violence sexuelle a enregistré une augmentation notable, avec une hausse de près de 12 points, passant de 10,5% à 22,1%. Cette augmentation soulève des préoccupations majeures quant à la sécurité et au bien-être des jeunes filles, et met en évidence la nécessité d'intensifier les efforts de prévention et d'intervention dans ce domaine spécifique.

³ Vu que l'enquête du HCP de 2009 a été réalisée auprès des filles et des femmes âgées de 18 à 64 ans

TABLEAU 1

Evolution, entre 2009 et 2019 de la violence à l'encontre des filles âgées de 18 à 19 ans selon les formes de violence et le milieu de résidence (en%)

| Formes de violence | Urbain | | Rural | | Ensemble | |
|---|--------|------|-------|------|----------|------|
| | 2009 | 2019 | 2009 | 2019 | 2009 | 2019 |
| Psychologique | 81 | 64,5 | 61,3 | 56,3 | 71 | 61,2 |
| Physique | 26,6 | 17 | 13,2 | 12,2 | 19,8 | 15,1 |
| Sexuelle | 12,3 | 28,1 | 8,7 | 13,1 | 10,5 | 22,1 |
| Economique | 9,4 | 11,2 | 14,7 | 9,6 | 11,9 | 10,6 |
| Toutes formes confondues (non compris la violence électronique) | 83,5 | 73,8 | 64 | 58,4 | 73,6 | 67,6 |

Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

NB: La violence électronique n'est pas prise en compte

Le contexte domestique, englobant le contexte conjugal et familial, reste l'espace de vie le plus marqué par la violence avec une augmentation de plus de 5 points par rapport à 2009. Il est intéressant de noter à l'inverse une baisse de violence, notamment dans l'espace public et le lieu d'éducation.

Si l'on se rapporte aux différents contextes de violence, le contexte domestique, englobant le contexte conjugal et familial, demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence, avec une prévalence

de 59,6% (soit plus de 693 milles victimes) en 2019 signant, ainsi, une augmentation de plus de 5 points par rapport à 2009 (54,6%).

Les autres espaces de vie ont connu par contre une baisse de violence, notamment dans l'espace public et le lieu d'éducation où la prévalence est passée respectivement de 54,5% et 23,6% en 2009 à 26,2% et 20,6% en 2019, soient des baisses respectives de 30 et de 5 points.

TABEAU 2

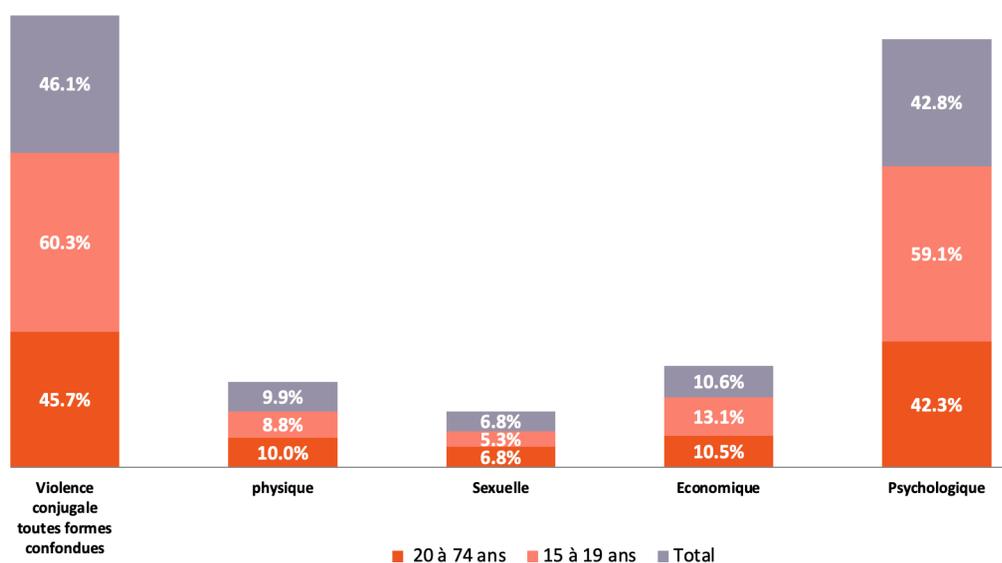
Evolution, entre 2009 et 2019 de la violence à l'encontre des filles âgées de 18 à 19 ans selon les contextes de violence et le milieu de résidence (en%)

| Formes de violence | Urbain | | Rural | | Ensemble | |
|---|--------|------|-------|------|----------|------|
| | 2009 | 2019 | 2009 | 2019 | 2009 | 2019 |
| Espace domestique (familial et/ ou conjugal) | 57,1 | 61,9 | 52,2 | 56,0 | 54,6 | 59,6 |
| Etablissements d'enseignement et de formation | 24,3 | 22,8 | 19 | 34,9 | 23,6 | 20,6 |
| Espaces publics | 70 | 34,6 | 39 | 17,2 | 54,5 | 26,2 |
| Tous contextes confondus | 83,5 | 73,8 | 64 | 58,4 | 73,6 | 67,5 |

Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

GRAPHIQUE 3

Taux de prévalence de la violence conjugale globale et par forme selon l'âge des victimes



Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

3.3 Violence dans l'espace domestique : Analyse et implications

3.3.1 VIOLENCE DANS LE CONTEXTE CONJUGAL OU VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Elles sont six filles sur dix âgées de 15 à 19 ans victimes d'au moins un acte de violence dans le cadre d'une relation intime, contre quatre sur dix pour les femmes âgées de 20 à 74 ans. Cette disparité souligne la vulnérabilité accrue des jeunes filles aux violences dans les relations intimes.

Le concept de "violence entre partenaires intimes" élargit la compréhension de la violence au sein des relations en incluant non seulement les cas de violence conjugale, mais également ceux survenant dans des relations intimes en dehors du cadre du mariage, ainsi que dans des situations de séparation ou de fiançailles. Cette approche inclusive reconnaît que la violence peut se manifester dans diverses formes de relations intimes et à différentes étapes de celles-ci, allant des premiers stades de la relation aux phases post-séparation.

Selon les données de l'enquête HCP de 2019, il est révélateur de constater que 60,3% des filles âgées de 15 à 19 ans, soit plus de 216 000 individus, ont été victimes d'au moins un acte de violence dans le cadre d'une relation intime. Cette prévalence est notablement plus élevée que celle observée chez les femmes âgées de 20 à 74 ans, qui s'élève à 45,7%. Cette disparité souligne la vulnérabilité accrue des jeunes filles aux violences dans les relations intimes. Ces résultats suggèrent également une certaine persistance dans les schémas de violence entre partenaires intimes, malgré les efforts de sensibilisation et de prévention.

Il est important de noter que ces chiffres ne font aucune distinction entre le milieu urbain et le milieu rural, les deux enregistrant la même prévalence nationale de la violence contre les filles.

Il convient également de souligner qu'il n'y a pas de distinction entre les milieux urbains et ruraux, indiquant ainsi que la prévalence de la violence entre partenaires intimes est uniforme à l'échelle nationale. Cela souligne l'ubiquité de ce phénomène, indépendamment du contexte géographique.

3.3.2 LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES DANS LE CADRE D'UNE RELATION INTIME

Dans le cadre d'une relation intime durant les 12 mois précédant l'enquête, les résultats de l'enquête impliquent que presque neuf filles sur cent âgées de 15 à 19 ans ont subi au moins un acte de violence physique, plus de 5 filles sur 100 ont subi au moins violence sexuelle et 6 sur dix ont subi une violence psychologique.

La violence physique inclut tout acte d'agression physique pouvant aller d'une gifle à l'homicide. Les résultats de l'enquête montrent que 8,8% de filles âgées de 15 à 19 ans au niveau national (soit plus de 31 milles filles) ont subi au moins un acte de violence physique dans le cadre d'une relation intime durant les 12 mois précédant l'enquête. Il atteint 14,9% dans le contexte hors conjugal, qui englobe le contexte familial, les lieux de travail, d'éducation et les lieux publics.

Si on s'intéresse aux différents actes de la violence physique subis par les filles, 69,5% d'entre elles ont été giflées par leur partenaire ou ciblées par un objet qui pourrait leur faire du mal, 47,4% ont été fortement poussées ou bousculées ou tirées des cheveux et 54,7% ont été frappées par le poing ou tout autre objet. Cette violence devient plus grave chez une proportion non négligeable des filles dont 5,8% ont été étranglées ou brûlées et 5,8% menacées par une arme blanche ou toute autre arme.

Violence sexuelle

De manière générale, la violence sexuelle inclut tous les actes, avec ou sans contact, qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne comme l'agression sexuelle (dont le viol), la manipulation pour des faveurs sexuelles, les attouchements sexuels et le harcèlement. Dans le cadre d'une relation conjugale et entre partenaires intimes, la violence sexuelle fait surtout référence à des rapports forcés et non consentis.

Plus de 5 filles sur 100 ont subi au moins un de ces actes dans le cadre d'une relation entre partenaires intimes durant les 12 mois précédant l'enquête (5,3%). La plupart d'entre elles 89,9% ont été forcées à avoir une relation sexuelle contre leur gré, (65%) ont été contraintes de consentir à une relation sexuelle par

peur du partenaire en cas de refus, et 18,7% forcées à avoir des activités sexuelles jugées humiliantes.

Violence psychologique

La violence psychologique consiste généralement en des actes et des propos répétitifs de dévalorisation et d'humiliation, de contrainte et d'isolement et vise à réduire la confiance et l'estime personnelle de la victime. La violence verbale qui consiste à créer un climat de terreur au moyen d'insultes et de menaces en fait également partie. Cette violence psychologique correspond à la première phase du cycle des violences qui s'installent progressivement au sein du couple et qui peuvent se développer pour aboutir à des violences physiques et/ou sexuelles.

59,1% de filles, soit 212 milles, ont subi un ou plusieurs de ces actes de la part de leur partenaire intime actuel ou précédent durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. Parmi les femmes victimes de violence psychologique qui demeure la forme la plus perpétrée dans le cadre d'une relation intime, 55,7% des filles ont subi des comportements dominateurs et 59% des actes de violence émotionnelle.

A la lumière de tous ces résultats relatifs aux trois formes de violence conjugale (psychologique, physique et sexuelle), et pour répondre aux besoins de suivi des indicateurs et cibles des objectifs de développement durable, la proportion des filles victimes de violence physique et/ou sexuelle et/ou psychologique est de 59,1%, contre 43,6% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans.

Violence économique

La violence économique se caractérise généralement par des actions visant à priver la partenaire de sa liberté financière. Dans le cadre de l'enquête de 2019, les actes considérés comme de la violence économique incluent : interdire à la partenaire de travailler ou l'y contraindre contre sa volonté ; s'appropriier son argent ou retirer des fonds de son compte personnel sans son consentement ; refuser de contribuer aux dépenses du ménage alors que le partenaire dispose de ressources qu'il utilise à d'autres fins (telles que le tabac, la drogue, l'alcool) ; contraindre la partenaire à prendre en charge les dépenses du ménage.

Les données de l'enquête de 2019 montrent que, au cours des 12 mois précédant l'enquête, plus de 13% des filles ont subi un ou plusieurs actes de violence économique dans le cadre d'une relation intime.

3.3.3 VIOLENCE DANS LE CONTEXTE FAMILIAL

Pendant les douze derniers mois, près de la moitié des filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes de violence au sein de leur famille. Cette incidence de la violence familiale augmente proportionnellement à la taille du ménage passant de trois filles sur dix pour les ménages de deux personnes à 5 filles sur dix pour les ménages de cinq personnes. Par forme de violence, presque la moitié des filles ont subi des violences psychologiques dans le cadre familial. Elles sont plus victimes de comportement dominateur (43,4%) que de violence psychologique émotionnelle (25,6%).

La violence familiale fondée sur le genre désigne les actes de violence perpétrés à l'encontre des filles et des femmes au sein de la sphère familiale. Cela comprend la maltraitance des filles et les conflits violents entre frères et sœurs. Cette forme de violence englobe également toute forme de contrainte ou de restriction arbitraire de la liberté, que ce soit dans la sphère publique ou privée. En résumé, la violence familiale se réfère à l'utilisation ou à la menace d'utilisation de la violence physique, psychologique ou sexuelle par une personne qui détient un avantage structurel ou une position de pouvoir au sein d'une relation familiale.

Pendant les douze derniers mois, près de la moitié, soit 49,3%, des filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes de violence au sein de leur famille. Ce chiffre varie légèrement selon le milieu, avec un taux de 50,5% en milieu urbain et de 47,7% en milieu rural. En outre, l'incidence de la violence familiale semble augmenter proportionnellement à la taille du ménage : elle est de 33,9% pour les ménages de deux personnes, de 41,8% pour ceux de trois personnes, de 50,8% pour ceux de quatre personnes et atteint 56% pour les ménages de cinq personnes.

En ce qui concerne les diverses formes de violence, 47,8% des filles ont subi des violences psychologiques dans le cadre familial, soit un pourcentage bien plus élevé que la moyenne nationale qui est de 15,1%. Elles sont plus victimes de comportement dominateur (43,4%) que de violence psychologique émotionnelle (25,6%).

Près de 11 filles sur 100 ont subi la violence physique dans le contexte familial, contre 1,1% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans.

Si on s'intéresse aux différents actes de la violence physique subis par les filles, 74,7% d'entre elles ont été giflées par un membre de leur famille ou ciblées par un objet qui pourrait leur faire du mal, 65,8% ont été fortement poussées ou bousculées ou tirées des cheveux et 52,6% ont été frappées par le poing ou tout autre objet. Cette violence devient plus grave chez une proportion non négligeable des filles 7% ont été étranglées ou brûlées et 12,7% menacées par une arme blanche ou toute autre arme.

Par ailleurs, Elles sont près de 2 filles sur 100 qui ont subi la violence sexuelle dans le cadre familial et plus de 5 filles sur 100 ont subi la violence économique.

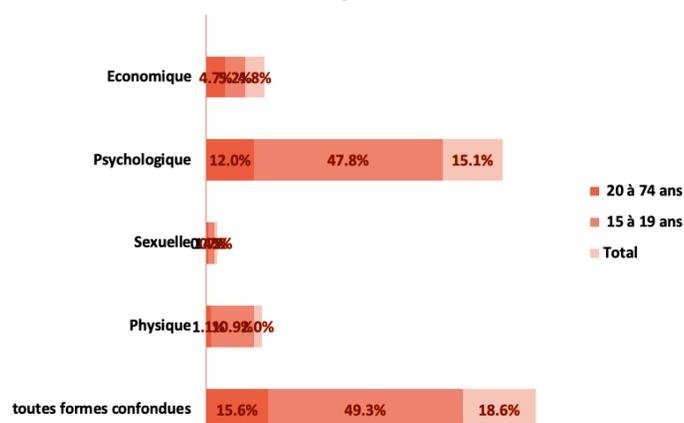
25,3% l'imputent au frère. En outre, 31,4% incriminent la mère et 3,4% la sœur.

Pour ce qui est de la violence physique, les auteurs les plus fréquents sont les mères, puisque 37% de victimes de violence physique les désignent comme auteurs principaux. Les pères sont incriminés par 33,3%, et les frères par 31,4%. Par contre la violence sexuelle est totalement exercée par des hommes autre que les proches au premier degré de la fille (100%).

On peut en conclure que les principaux auteurs de violences psychologiques et physiques sont le père et le frère tout en notant que les femmes s'avèrent être également auteurs de violence. La fermeté de contrôle des filles et les actes qui peuvent en découler, en termes d'exactions physiques et verbales, font partie intégrante du processus éducatif qui dicte les règles d'éducation des petites filles.

GRAPHIQUE 4

Taux de prévalence de la violence familiale globale et par forme selon l'âge des victimes



Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

3.3.4 AUTEURS DE LA VIOLENCE DANS LE CONTEXTE FAMILIAL

Les hommes sont responsables de plus de trois quarts de l'ensemble des formes de violence (psychologique, physique et sexuelle) perpétrées dans le cadre familial contre les filles âgées de 15 à 19 ans.

Si l'on considère l'ensemble des formes de violence (psychologique, physique et sexuelle) perpétrées dans le cadre familial contre les filles âgées de 15 à 19 ans, les auteurs sont principalement des hommes à hauteur de 76,4% que des femmes (45,6%). Ainsi 46,7% de filles sont victimes de violence perpétrée par le père et 26,3% par le frère. Cependant, 33,3% de filles victimes de ces violences incriminent également la mère et 3,1% la sœur.

De manière plus spécifique, 48,2% des femmes victimes de violence psychologique (durant les 12 derniers mois) déclarent que l'auteur de ces violences est le père et

3.3.5 VIOLENCE FAMILIALE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DE MÉNAGES

Les filles âgées de 15 à 19 ans subissent des taux de violence familiale beaucoup plus élevés que les femmes adultes, indépendamment des caractéristiques du chef de ménage.

Les taux de violence varient significativement selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau scolaire, le type d'activité, la catégorie professionnelle, le statut dans la profession et le secteur d'activité du chef de ménage. Ainsi, la violence familiale contre les filles âgées de 15 à 19 ans est de 49,3% quel que soit le sexe du chef de ménage, alors que pour les femmes âgées de 20 à 74 ans, elle est de 15,2% lorsque le chef de ménage est masculin et de 17,3% lorsqu'il est féminin.

L'âge du chef de ménage joue un rôle significatif dans les taux de violence familiale, la violence contre les filles augmente avec l'âge du chef de ménage : Les filles subissent des taux de violence de 28,3% lorsque le chef de ménage a entre 15 et 24 ans, qui augmente à 57,0% lorsque le chef de ménage a 60 ans et plus.

L'état matrimonial du chef de ménage affecte également les taux de violence avec des taux particulièrement élevés chez les chefs de ménage célibataires : les filles subissent des taux de violence de 54,8% lorsque le chef de ménage est célibataire, de 49,7% lorsqu'il est marié, de 48,3% lorsqu'il est divorcé et de 43,4% lorsqu'il est veuf.

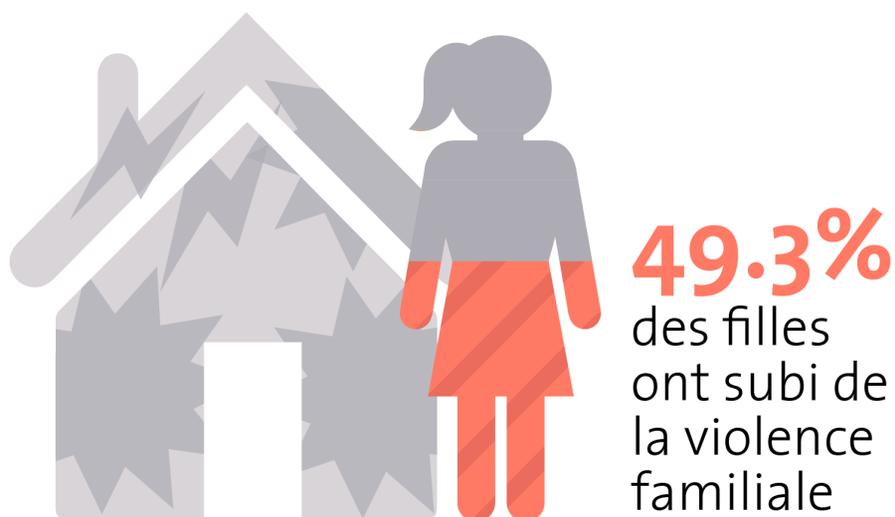
Cyber-violence



La cyber-violence touche 29,4% des jeunes filles, exacerbée par une utilisation accrue des réseaux sociaux et l'absence de supervision, créant un environnement numérique à risque.

.....

Violence Familiale



La violence familiale affecte près de 49,3% des filles, et son intensité augmente dans les ménages plus grands (5 personnes ou plus). Ces violences incluent souvent des comportements dominateurs et des abus émotionnels.

Le niveau scolaire du chef de ménage montre une corrélation inverse avec les taux de violence. En effet, la violence contre les filles est plus élevée lorsque le chef de ménage a un niveau scolaire faible ou modéré. Un niveau scolaire supérieur est associé à une diminution de la violence. Ainsi, les filles subissent des taux de violence de 50,3% lorsque le chef de ménage n'a aucun niveau scolaire, qui diminuent à 35,9% lorsque le chef de ménage a un niveau scolaire supérieur. Pour les femmes âgées de 20 à 74 ans, ces taux varient de 16,7% (sans niveau) à 13,0% (niveau supérieur).

Le type d'activité du chef de ménage influe également sur les taux de violence, les taux de violence sont les plus élevés lorsque le chef de ménage est chômeur ou retraité : le taux de violence est de 46,6% lorsque le chef de ménage est actif occupé et de 54,4% lorsqu'il est chômeur ayant déjà travaillé. Les taux sont encore plus élevés pour les chefs de ménage retraités (61,9%) et malades/invalides (69,7%).

Selon la catégorie professionnelle du chef de ménage, le taux de violence contre les filles le plus élevé est enregistré pour les chefs de ménage travaillant comme manœuvres non agricoles (51,9%).

3.3.6 VIOLENCE DANS LES CONTEXTES EXTRAFAMILIAUX

L'enquête relève des manifestations multiformes de violence au sein du système éducatif envers les filles, lesquelles y sont victimes de nombreuses formes de violence, y compris le viol, le harcèlement sexuel, les traitements humiliants et dégradant, l'intimidation et les menaces. Le pourcentage des filles victimes de violence électronique est aussi significatif (29,4%) qui devient plus préoccupant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans les lieux d'étude et de formation

Plus de 25% d'élèves et étudiantes (22,8% en milieu urbain et 34,9% en milieu rural) ont subi une ou plusieurs formes de violence durant les 12 derniers mois dans les établissements d'enseignement et de formation. Les violences psychologique et sexuelle sont les plus perpétrées dans les lieux d'enseignement et de formation, avec des taux de prévalence respectifs de 17,2% et 11,5%. La violence physique quant à elle atteint 3,6%. L'ampleur du phénomène de la violence sexuelle est plus grave dans le milieu rural où 20% l'ont subi contre 9,4% en milieu urbain.

En ce qui concerne les auteurs de violence incriminés dans les lieux d'éducation, la violence est surtout perpétrée par les hommes. En effet, 85% des élèves et étudiantes victimes de violence, sous toutes ses formes, incriminent les auteurs du sexe masculin et 32% du sexe féminin. 62% d'entre elles incriminent leurs camarades et 31% leurs enseignants. En outre, 25% des filles sont violentées par des personnes étrangères aux établissements scolaires.

Dans les lieux publics

La violence à l'égard des filles dans l'espace public prend plusieurs formes : harcèlement sexuel, attouchement, tentatives de viol, viol. Elle est présente dans la rue, les parcs, les marchés, aux alentours des lieux de travail, les transports publics et au sein même des quartiers.

Durant les 12 derniers mois avant l'enquête, 27,5% filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes d'une ou de plusieurs formes de violence dans les lieux publics (soit ---de filles violentées), 34,6% en milieu urbain et 17,2% en milieu rural. Les violences les plus répandues dans ce contexte sont de natures sexuelles. En effet, 19% des filles ont été victimes des violences sexuelles (221 485 de victimes) et 4,1% de violences physiques. Ensemble la violence sexuelle et/ou physique fait 21,6% des victimes. En outre, 10,3% des filles ont subi la violence psychologique dans ce contexte.

3.4 Violence électronique

Si les résultats de l'enquête révèlent que trois sur dix âgées de 15 à 19 ans sont victimes de violence électronique, il n'en demeure pas moins que cette prévalence est plus préoccupante au milieu urbain comparativement au milieu rural.

Les résultats de l'enquête révèlent que près de 281 570 filles âgées de 15 à 19 ans sont victimes de violence électronique, représentant une prévalence de 29,4%. La situation est plus préoccupante en milieu urbain, avec une prévalence de 33,3%, comparativement à 22% en milieu rural.

Cette différence peut s'expliquer par une utilisation plus fréquente des technologies de communication et des réseaux sociaux par les jeunes filles vivant en zones urbaines. L'accès accru aux smartphones, ordinateurs et internet dans les villes expose davantage cette catégorie de population aux formes de cyberviolence telles que le harcèlement en ligne, les menaces, les intimidations et

les diffusions non consenties de contenus privés. En outre, l'anonymat et la portée globale des plateformes en ligne facilitent ces comportements abusifs et agressifs, touchant particulièrement les adolescentes urbaines qui passent plus de temps sur ces plateformes pour des raisons éducatives, sociales et de loisirs.

Sans surprise, les ménages dirigés par des femmes affichent un taux de prévalence des violences électroniques à l'encontre des filles plus élevé que ceux dirigés par des hommes, avec des chiffres respectifs de 38,5% contre 27,8%. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs socio-économiques et culturels. Les foyers dirigés par des femmes sont souvent plus vulnérables économiquement, ce qui risque d'accroître l'exposition des filles à des environnements en ligne moins surveillés ou sécurisés. De plus, les mères peuvent ne pas avoir les mêmes ressources ou le même soutien pour gérer les risques en ligne que les pères, amplifiant ainsi la vulnérabilité des filles dans ces ménages.

Le risque de violence électronique est encore plus élevé parmi les filles actives occupées, avec près de la moitié d'entre elles en étant victimes (49,3%), contre 28,4% parmi les filles inactives et 39,2% parmi les chômeuses. Cette situation alarmante met en évidence la vulnérabilité accrue des filles intégrées dans le milieu professionnel, potentiellement exposées à des environnements en ligne plus larges et variés.

La violence électronique est majoritairement perpétrée par des hommes, représentant 81,2% des cas, tandis que seulement 10,7% des violences sont commises par des femmes. Parmi les auteurs masculins, une grande proportion reste méconnue, constituant 65,5% des agresseurs. Cet indice montre également que la vigilance face aux interactions virtuelles avec des individus non identifiés pourrait fortement lutter contre cette forme de violence à l'encontre des filles.

En outre, 10,3% des victimes de violence électronique désignent leurs enseignants et camarades d'école comme les auteurs, indiquant que la violence peut aussi se manifester dans des contextes éducatifs. De plus, 5,1% des victimes accusent leurs amis, ce qui montre que même les relations personnelles proches ne sont pas exemptes de comportements abusifs.

Ces chiffres révèlent un panorama préoccupant de la violence électronique qui affecte particulièrement les filles actives, suggérant un besoin urgent de sensibilisation et de formation sur la cybersécurité,

tant au niveau professionnel qu'éducatif. A cet égard, il serait hautement recommandé d'encourager une culture de respect et de sécurité en ligne. Par ailleurs, les initiatives locales et nationales devraient également collaborer pour créer des environnements en ligne plus sûrs pour les filles, et ce, en tenant compte des spécificités régionales et des besoins des ménages dirigés par des femmes.

3.5 Le mariage précoce : Une atteinte aux droits humains et à l'épanouissement des filles

Elles sont six filles sur dix parmi les filles mariées ou divorcées ont été victimes de mariage précoce, avec une dominance du milieu rural avec un taux de prévalence de 67,2% contre 59,6% en milieu urbain.

Les conséquences du mariage précoce sont multiples et dévastatrices pour les jeunes filles, affectant leur accès à l'éducation, leur santé physique et mentale, ainsi que leurs perspectives économiques et sociales. Les filles mariées avant 18 ans sont souvent contraintes d'abandonner l'école, ce qui limite leurs opportunités de développement personnel et professionnel. De plus, elles sont exposées à des risques accrus de complications de santé dues à des grossesses précoces et à des violences conjugales.

Parmi les filles mariées ou divorcées, 63,2% ont été victimes de mariage précoce, c'est-à-dire mariées avant l'âge de 18 ans. Cette pratique est plus courante dans les zones rurales, où 67,2% des mariages impliquent des filles mineures, contre 59,6% en milieu urbain. Ces chiffres révèlent une disparité géographique significative, soulignant l'impact des contextes socio-économiques et culturels sur la prévalence du mariage précoce.

Bien que la moitié des victimes de mariage précoce appartient à des générations plus âgées, notamment des femmes de 60 ans et plus (49%), en raison de l'acceptation sociale et culturelle de ce type d'union à l'époque, le phénomène reste pertinent pour les générations plus jeunes. En effet, 27,8% des jeunes femmes âgées de moins de 35 ans et 26,9% de celles âgées de 35 à 59 ans ont également été mariées précocement. Cela indique que, malgré les progrès réalisés en matière de sensibilisation et de législation,

le mariage précoce persiste encore de manière significative dans certains segments de la population.

Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés, le mariage précoce reste une réalité pour de nombreuses filles au Maroc. Une approche globale et coordonnée ainsi qu'une réforme légale sont nécessaires pour éradiquer cette pratique et assurer un avenir meilleur pour toutes les filles, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur situation socio-économique.

3.6 La violence vécue dans l'enfance : Prévalence, formes et auteurs

S'agissant de la violence endurée pendant l'enfance, les résultats de l'enquête montrent que quatre filles sur dix âgées de 15 à 19 ans ont subi une violence physique et/ou sexuelle. En examinant les formes spécifiques de violence, 38,6% des filles ont été victimes de violence physique et 8,3% ont subi des violences sexuelles. De fortes différences ont été constatées si l'on tient compte du milieu de résidence.

Pour mieux comprendre les violences subies par les filles tout au long de leur vie, l'enquête a également pris en compte celles endurées pendant l'enfance (avant l'âge de 15 ans), en se concentrant spécifiquement sur les violences physiques et sexuelles commises par des adultes de 18 ans et plus, qu'il s'agisse des parents ou tuteurs, des membres de la famille, des voisins, des connaissances ou des étrangers.

Les résultats montrent que 42% des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi une violence physique et/ou sexuelle, avec une prévalence de 45,9% en milieu urbain et de 36,3% en milieu rural. En examinant les formes spécifiques de violence, 38,6% des filles ont été victimes de violence physique (42,5% en milieu urbain et 33,1% en milieu rural) et 8,3% ont subi des violences sexuelles (9,2% en milieu urbain et 7,1% en milieu rural).

Ces chiffres révèlent une réalité préoccupante, mettant en lumière les disparités géographiques et la vulnérabilité accrue des filles citadines à la violence physique. Les pourcentages plus élevés en milieu urbain peuvent être attribués à divers facteurs, tels que la densité de population, le manque de surveillance communautaire, et les dynamiques sociales plus complexes. En revanche, la prévalence de la violence sexuelle reste élevée dans les deux milieux, indiquant

un problème systémique nécessitant des interventions urgentes et ciblées.

Les impacts de ces violences sur les filles sont nombreux et durables. Les violences physiques peuvent entraîner des blessures corporelles, des troubles psychologiques et des retards de développement. Les violences sexuelles, quant à elles, ont des conséquences encore plus graves, incluant des traumatismes psychologiques, des troubles de la santé mentale, des risques accrus de comportements à risque et une atteinte à l'estime de soi.

Les résultats de cette enquête soulignent, donc, l'urgence de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge. Les écoles et les communautés doivent jouer un rôle actif en éduquant les enfants sur les abus sexuels et en leur encourageant à les déclarer. De plus, une attention particulière doit être portée à la création de structures de soutien accessibles et efficaces, ainsi qu'à la promotion d'une culture de respect et de protection des droits des enfants.

La violence physique envers les filles est majoritairement perpétrée par des membres de la famille proche. Selon les données recueillies, 77,7% des filles identifient leurs parents comme les principaux agresseurs. Cette statistique révèle que le foyer familial, supposé être un lieu de sécurité et de protection, peut malheureusement être un espace de violence pour de nombreuses jeunes filles. Les parents, en tant que figures d'autorité et de discipline, recourent parfois à l'usage des méthodes du châtiment corporelle, entraînant des abus physiques.

En outre, 14,6% des filles rapportent que les violences physiques proviennent de leurs frères ou sœurs. Ce qui laisse présager que les dynamiques familiales peuvent inclure des rivalités ou des conflits qui dégénèrent en violences physiques, affectant profondément les relations fraternelles et le bien-être émotionnel des victimes.

44,3% des filles indiquent que les enseignants à l'école sont également des auteurs de violences physiques. Cela souligne un problème prégnant dans les établissements éducatifs, où les enseignants, censés être des modèles et des protecteurs, utilisent parfois la violence physique comme moyen de discipline. Cette pratique non seulement nuit physiquement aux élèves, mais érode également la confiance des enfants envers le système éducatif et les figures d'autorité en général.

Ces chiffres montrent clairement que la lutte contre la violence physique envers les filles nécessite une approche holistique, impliquant les familles, les écoles et la société dans son ensemble. Ils mettent en lumière la nécessité urgente d'interventions multidimensionnelles dans les espaces familial et éducatif pour combattre la violence physique contre les filles. Malheureusement, jusqu'à présent, les systèmes de protection de l'enfance, ne permettent pas aux jeunes filles de signaler les abus en toute sécurité et de recevoir le soutien nécessaire.

Parmi les filles ayant été victimes de violence sexuelle durant leur enfance, une majorité de 56,8% incriminent des inconnus comme les auteurs de ces abus. En outre, 22,6% des victimes désignent des voisins comme étant les agresseurs, tandis que 16,9% pointent du doigt des membres de la famille autres que les parents et la fratrie. Ainsi, ces indices soulignent que la violence sexuelle contre les enfants provient souvent de personnes extérieures à leur cercle familial immédiat, mais aussi de proches en qui elles devraient pouvoir avoir confiance.

Le phénomène de la violence durant l'enfance touche toutes les catégories d'âge. En effet, 36,8% des femmes âgées de 20 à 74 ans rapportent avoir subi une forme de violence avant l'âge de 15 ans. Parmi celles-ci, 34,9% ont enduré des violences physiques et 5,5% ont été victimes d'abus sexuels. Ces statistiques montrent l'étendue et la persistance de la violence contre les enfants à travers les générations.

Il est notable que les femmes âgées de 60 ans et plus rapportent moins de violences physiques et/ou sexuelles pendant leur enfance. Cette différence pourrait indiquer une augmentation globale des cas de violence, y compris les abus sexuels, envers les enfants dans la société contemporaine. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette tendance, notamment une plus grande sensibilisation et une facilité de déclarer ces abus aujourd'hui, par rapport aux générations passées où de tels abus étaient moins souvent reconnus ou rapportés.

TABLEAU 3

Taux de prévalence de la violence pendant l'enfance des filles âgées de 15 à 19 ans selon les formes et le milieu de résidence (en%)

| Formes de violence | Urbain | Rural | Ensemble |
|-------------------------|--------|-------|----------|
| Physique et/ou sexuelle | 45,9 | 36,3 | 42 |
| Physique | 42,5 | 33,1 | 38,6 |
| Sexuelle | 9,2 | 38,6 | 8,3 |

Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2019

3.7 Réactions des victimes suite au vécu de la violence

Ce constat est confirmé par la nature des actions entreprises par les victimes ; en effet, 50,9% des victimes de violence, tous contextes confondus, se contentent de parler de leurs expériences de violence physique et/ou sexuelle à autrui (proches, amis ou connaissances...) : 60,6% en cas de violence physique et 43,8% en cas de violence sexuelle. Elles sont moins nombreuses à parler de leurs violences physique et/ou sexuelles lorsqu'il s'agit d'une violence conjugale (43,3%) que dans les autres contextes extra-conjugaux (49,3%). Bien que les filles de 15 à 19 ans soient moins nombreuses à partager leur vécu de violence, elles sont plus ouvertes que les femmes plus âgées lorsqu'il s'agit de violences sexuelles et de celles perpétrées dans l'espace conjugal.

TABEAU 4

Partage avec autrui de l'incident de violence physique ou sexuelle le plus grave subi au cours des 12 derniers mois

| | A parlé à quelqu'un | | |
|-------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| | DE 15 À 19 ANS | DE 20 À 74 ANS | DE 15 À 74 ANS |
| Physique et/ou sexuelle | 51% | 48% | 48% |
| Physique | 61% | 68% | 67% |
| Sexuelle | 44% | 27% | 29% |
| Espace conjugal | 43% | 38% | 38% |
| Espace hors conjugal | 49% | 53% | 52% |
| Espace familial | 44% | 56% | 51% |
| Lieu d'éducation | 53% | 43% | 49% |
| Espace public | 46% | 50% | 49% |

Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2019

Au-delà du simple fait de parler à quelqu'un après avoir été victime de violence physique et/ou sexuelle, très peu de victimes ont entrepris des actions concrètes pour faire face à la situation et ainsi mettre un terme au cycle de la violence. Indépendamment du contexte, seulement 0,4% des filles ont eu recours aux services de la société civile en cas de violence physique et/ou sexuelle. Ce chiffre atteint environ 4,2% lorsqu'il s'agit de violence vécue dans un contexte conjugal.

De même, toutes circonstances confondues, seules 3% des victimes (7% dans le contexte conjugal et 2% dans le contexte extra-conjugal) ont engagé une

action juridique ou ont déposé une plainte auprès des autorités compétentes (gendarmerie, pouvoir judiciaire, autorité locale) après avoir subi une violence physique et/ou sexuelle. Ces proportions sont respectivement de 12%, 8% et 14% pour les femmes âgées de 20 à 74 ans. Ainsi, quel que soit le contexte, les femmes signalent rarement aux autorités compétentes les actes de violence subis, à l'exception des agressions physiques survenues dans les espaces publics, qui sont déclarées par 30% des victimes de tout âge.

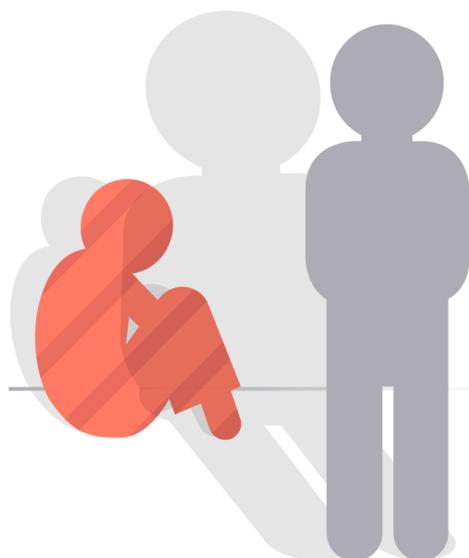
TABEAU 5

Partage avec autrui de l'incident de violence physique ou sexuelle le plus grave subi au cours des 12 derniers mois

| | A engagé une action juridique ou judiciaire ou déposé une plainte auprès des autorités* | | | A eu recours aux services de la société civile | | |
|-------------------------|---|----------------|----------------|--|----------------|----------------|
| | DE 15 À 19 ANS | DE 20 À 74 ANS | DE 15 À 74 ANS | DE 15 À 19 ANS | DE 20 À 74 ANS | DE 15 À 74 ANS |
| Physique et/ou sexuelle | 3% | 12% | 10% | 0,4% | 1,0% | 0,9% |
| Physique | 2% | 14% | 13% | 0,0% | 1,0% | 0,9% |
| Sexuelle | 2% | 3% | 3% | 0,6% | 0,4% | 0,4% |
| Espace conjugal | 7% | 8% | 7% | 4,2% | 1,4% | 1,5% |
| Espace hors conjugal | 2% | 14% | 11% | 0,0% | 0,4% | 0,3% |

Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2019

Violence Conjugale



60,3%
des filles âgées
de 15 à 19 ans
rapportent des
violences intimes.

Les relations intimes sont marquées par des violences psychologiques (59,1%), physiques (8,8%), et sexuelles (5,3%). Ces violences reflètent des déséquilibres de pouvoir et un manque de protection juridique.



Mariage Précoce



63.2%
des filles
mariées
avant 18 ans

Près de 63,2% des filles mariées avant l'âge de 18 ans vivent en zones rurales, où les mariages précoces restent une pratique courante. Cette situation limite leur accès à l'éducation et les rend vulnérables à diverses formes de violence.

4.

Perceptions des
filles âgées de 15 à
19 ans vis-à-vis du
phénomène de la
violence

4. Perceptions des filles âgées de 15 à 19 ans vis-à-vis du phénomène de la violence : tendances et origines

Dans toute étude visant à évaluer la fréquence de la violence, l'examen des perceptions sociales à son égard est crucial. Cette approche permet de sonder les opinions des femmes sur la violence, ce qui aide à déterminer les caractéristiques individuelles et psychosociales des victimes et des agresseurs qui sont liées à la violence fondée sur le genre. En révélant les rôles culturels associés aux genres masculin et féminin, cette analyse met en lumière les inégalités entre les sexes, une des causes majeures de la violence envers les femmes. En outre, elle permet de mieux comprendre les facteurs de risque sociaux, notamment les normes socioculturelles liées aux genres. Par ailleurs, l'examen des perceptions aide à saisir les réactions des victimes face à la violence subie, telles que le silence, la honte ou la sous-dénonciation, tout en identifiant les risques de victimisation au niveau individuel et relationnel. En couvrant un large spectre, cette analyse pourrait fournir des éclairages précieux pour la conception de programmes et de politiques visant à prévenir la violence à l'égard des filles.

Au total, les filles âgées de 15 à 19 ans estiment que la violence a augmenté dans la société marocaine au cours des dernières années, touchant divers contextes de vie. Quatre filles sur six perçoivent que le lieu public est celui où la violence à l'égard des femmes est la plus fréquente suivi du contexte conjugal suivi du contexte familial. Les conflits d'intérêt matériel comme les principales causes de la violence. Par ailleurs, il est important de souligner que la violence conjugale reste une affaire privée. De même, presque quatre filles sur dix continuent de croire que « l'homme doit être fort et ferme ». Cette croyance, qui renforce les stéréotypes de genre traditionnels, suggère que dans de nombreux foyers, les normes patriarcales restent profondément ancrées.

4.1 Les catégories les plus vulnérables à la violence selon les perceptions des filles

Lorsqu'on leur demande quelle catégorie est la plus exposée à la violence, 12,5% des filles estiment que ce sont eux-mêmes, les enfants. Cette perception est plus répandue parmi les filles vivant en milieu urbain, où 14,2% partagent cet avis, contre 9,9% chez les filles rurales.

Ces chiffres révèlent une prise de conscience préoccupante parmi les jeunes quant à leur propre vulnérabilité face à la violence. La disparité entre les milieux urbains et ruraux peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En milieu urbain, l'exposition aux médias et aux informations sur la violence est souvent plus grande, ce qui pourrait sensibiliser davantage les enfants citadins aux dangers auxquels ils sont confrontés. De plus, les dynamiques sociales complexes et la densité de population plus élevée en zones urbaines peuvent accroître les risques de violences diverses, influençant ainsi la perception des enfants.

En revanche, les filles rurales, malgré leur exposition à des formes de violence souvent liées à des contextes socio-économiques difficiles, semblent moins conscientes ou moins enclines à identifier les enfants comme les principales victimes de violence. Cela pourrait être dû à des normes culturelles qui minimisent la reconnaissance et la discussion autour de ces problèmes.

Bien que la perception des enfants quant à leur vulnérabilité à la violence soit significative, elle offre également une opportunité précieuse d'agir de manière proactive pour renforcer la protection et le bien-être des jeunes dans toutes les régions. Il suppose

le renforcement des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la violence dans les deux milieux, en adaptant les approches aux contextes spécifiques des zones urbaines et rurales, ainsi que l'encouragement des enfants à parler ouvertement de leurs expériences et à chercher de l'aide sans peur de stigmatisation ou de répercussions négatives. A cela s'ajoute les initiatives de prévention et sensibilisation auprès des parents pour écouter leurs enfants et ne pas blâmer les enfants en premier lieu lorsque des faits de violences subies sont relatés. Il s'agit de sensibiliser d'une part les enfants à parler ouvertement et d'autre part les parents à écouter et encourager les enfants à parler.

4.2 Les changements dans la violence au sein de la société marocaine à travers le regard des filles

De manière générale, les filles âgées de 15 à 19 ans estiment que la violence a augmenté dans la société marocaine au cours des dernières années, touchant divers contextes de vie. Cependant, elles perçoivent cette augmentation avec un degré légèrement moindre que les femmes plus âgées. Ainsi, 67,6% des jeunes filles considèrent que la violence contre les femmes a augmenté durant les cinq dernières années. Cette perception varie selon le milieu de résidence : elle est partagée par 70,4% des citadines contre 63,4% des femmes rurales.

Ces chiffres sont confirmés par les perceptions des femmes âgées de 20 à 74 ans, dont une plus grande proportion considère que la violence a augmenté. En effet, 73,3% de ces femmes estiment que la violence contre les femmes a augmenté au cours des cinq dernières années, avec des pourcentages de 76,5% en milieu urbain et de 67,1% en milieu rural.

Cette convergence de perception entre ces deux groupes d'âge peut être attribuée à plusieurs facteurs. Les jeunes filles et les femmes adultes sont de plus en plus exposées aux réalités de la violence ou peuvent avoir plus de recul historique pour évaluer l'évolution des comportements violents dans la société. Il va sans dire que les femmes plus âgées ont probablement une expérience plus étendue et une meilleure compréhension des changements sociaux et des dynamiques de la violence au fil du temps.

L'augmentation perçue de la violence, particulièrement en milieu urbain, peut être due aux facteurs susmentionnés relatifs à la densité de population plus élevée, aux tensions économiques, et à l'influence des médias qui rendent les cas de violence plus visibles. En milieu rural, bien que la violence soit également présente, les communautés plus soudées et les normes sociales différentes peuvent influencer la perception et la dénonciation de ces actes.

Concernant l'évolution de la violence à l'égard des enfants, 68,2% des filles ressentent une augmentation au cours des cinq dernières années. Ce sentiment est particulièrement prononcé en milieu urbain, où 73,8% des filles partagent cette perception, contre 60,1% parmi les filles rurales.

Cette violence à l'égard des enfants prend diverses formes, y compris la violence sexuelle, un domaine où les points de vue sont presque unanimes. En effet, près de neuf filles sur dix (87,9%) estiment que la violence sexuelle contre les enfants a augmenté durant les cinq dernières années. Ce chiffre est identique pour les filles en milieu urbain, tandis qu'il est légèrement moins élevé en milieu rural (75%).

-Ces statistiques révèlent une prise de conscience accrue et une inquiétude grandissante parmi les jeunes filles concernant l'ampleur de la violence sexuelle. Cette perception peut être attribuée à une meilleure information et sensibilisation aux enjeux de la violence sexuelle, ainsi qu'à une couverture médiatique plus intense de ces incidents.

De plus, près de six filles sur dix (59,9%) ressentent une augmentation de la violence dans l'espace éducatif. Ici encore, les différences entre les milieux sont marquées : 67% des enfants en milieu urbain ressentent cette augmentation, contre 49,4% en milieu rural. La violence dans les espaces éducatifs peut inclure des agressions physiques, du harcèlement et des abus psychologiques, perturbant ainsi le cadre d'apprentissage et le développement personnel des enfants.

Ainsi, la perception d'une augmentation de la violence contre les enfants, en particulier de la violence sexuelle, s'avère un signal d'alarme qui nécessite une action concertée et immédiate pour protéger les jeunes générations et garantir leur bien-être et leur sécurité.

4.3 Les formes et les contextes de la violence selon les perceptions des filles

De tous les contextes étudiés, 41% des filles perçoivent que le lieu public est celui où la violence à l'égard des femmes est la plus fréquente suivi du contexte conjugal selon 34,2% et puis familial selon 14,5% d'entre elles. Ces proportions sont respectivement de 45,5%, 30,1% et 16,3% pour les citadines et de 35,5%, 40,2% et 16,2% pour les filles rurales.

Parmi tous les contextes étudiés, une tendance inquiétante émerge : 41% des jeunes filles signalent que les lieux publics représentent le théâtre le plus fréquent de la violence faites aux femmes. Ce constat est particulièrement préoccupant, car les lieux censés incarner la sécurité et la liberté deviennent, pour une proportion significative de femmes, des espaces d'insécurité et de vulnérabilité. Cette perception est suivie de près par une réalité tout aussi sombre : 34,2% des répondantes identifient le contexte conjugal comme un lieu où la violence à l'égard des femmes est malheureusement répandue. Ce constat révèle une intimité violente qui perdure malgré les avancées sociétales en matière de droits des femmes.

Pourtant, la violence ne s'arrête pas aux portes du foyer. Le contexte familial, théoriquement un sanctuaire de sécurité et de soutien, est également touché, selon 14,5% des jeunes filles interrogées. Cette statistique souligne la persistance d'un fléau qui gangrène les relations les plus intimes.

Ces chiffres ne sont pas uniformes et révèlent des nuances selon le milieu de vie. Ainsi, parmi les citadines, les lieux publics semblent être encore plus imprégnés de violence, avec une prévalence prononcée de 45,5%. En revanche, dans les zones rurales, la violence conjugale semble prendre le pas, touchant 40,2% des répondantes, soit une proportion significativement plus élevée que la moyenne générale. Ces variations mettent en lumière les différences d'expérience et de perception de la violence selon le contexte géographique, soulignant la nécessité d'actions adaptées à chaque réalité locale.

Selon les perceptions des enquêtées, la violence revêt principalement une forme physique, une

réalité révélée par 52,8% des filles interrogées. Cette manifestation brutale de la violence est particulièrement préoccupante, car elle peut entraîner des séquelles physiques et émotionnelles durables. Par milieu de résidence, cette perception est encore plus prononcée dans les zones rurales, où elle atteint une prévalence de 60,4%, contre 47,5% dans le milieu urbain, soulignant ainsi les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes rurales.

Pourtant, la violence ne se limite pas aux coups et aux blessures visibles. Elle prend également des formes insidieuses et invisibles, telles que la violence psychologique, rapportée par 23,1% des enquêtées. Cette violence, bien qu'elle ne laisse pas de traces physiques apparentes, peut causer des dommages psychologiques profonds et altérer la santé mentale des victimes. Il est inquiétant de constater que cette forme de violence est plus prédominante dans les zones urbaines, avec un taux de 25,9%, contre 19,1% dans les zones rurales.

La violence sexuelle est également une réalité bien ancrée, rapportée par 19% des femmes interrogées. Cette forme de violence viole non seulement l'intégrité physique, mais aussi la dignité et l'autonomie des femmes. Bien que moins fréquente que la violence physique ou psychologique, elle reste un problème majeur qui nécessite une réponse urgente de la part des autorités et de la société dans son ensemble. Les disparités entre zones urbaines (20,3%) et rurales (17,2%) ne sont pas aussi marquées dans ce cas, bien que la violence sexuelle soit légèrement plus signalée en milieu urbain.

Enfin, la violence économique, bien que moins répandue, est également rapportée par 3,2% des enquêtées. Cette forme de violence contribue à rendre les femmes particulièrement vulnérables et dépendantes de leurs agresseurs. Les différences entre zones urbaines et rurales dans ce domaine sont moins significatives, bien que les taux de signalement soient légèrement plus élevés dans les zones urbaines.

Ces données mettent, ainsi, en lumière la complexité de la violence à l'égard des femmes, qui prend diverses formes et affecte les femmes de manière différente selon leur contexte résidentielle.

4.4 Les facteurs de vulnérabilité à la victimisation selon les perspectives des filles

Indépendamment de leurs caractéristiques sociodémographiques, les filles identifient principalement des facteurs matériels et socioéconomiques comme les principales causes de la violence. La pauvreté et le chômage des jeunes sont particulièrement pointés du doigt, soulignant comment l'insécurité économique peut exacerber les tensions et les comportements violents. Ces facteurs socioéconomiques créent un terreau fertile pour la violence, où le stress financier et le manque de perspectives peuvent mener à des situations de conflit.

En outre, les femmes incriminent également des facteurs d'ordre relationnel. Parmi ceux-ci, les problèmes de communication sont souvent cités, révélant que l'incapacité à exprimer ou à gérer des émotions et des conflits peut dégénérer en comportements violents. L'environnement familial joue également un rôle crucial : être élevé dans un milieu où la violence est omniprésente peut normaliser de tels comportements et perpétuer un cycle de violence générationnel.

Ces constatations sont soutenues par diverses études et recherches dans le domaine de la violence fondée sur le genre. Par exemple, des recherches indiquent que la précarité économique et le chômage sont fortement corrélés à des taux plus élevés de violence domestique. De plus, les environnements où la violence est une norme sociale tendent à produire des individus plus enclins à utiliser la violence dans leurs relations interpersonnelles.

En ce qui concerne la violence familiale, 19,6% des jeunes filles identifient les conflits d'intérêt matériel comme les principales causes de la violence. Cette proportion varie légèrement selon le milieu de résidence, avec 18,3% en milieu urbain contre 21,6% en milieu rural, ce qui suggère que les tensions liées aux ressources matérielles sont légèrement plus prononcées dans les zones rurales.

La pauvreté, tout comme les problèmes de communication, représentent des facteurs de risque significatifs pour plus de 15% des jeunes filles. En milieu urbain, 15,8% des filles pointent la pauvreté comme une cause majeure de violence, contre 15% en milieu rural. Ces chiffres indiquent que l'insécurité économique

est un facteur omniprésent, quel que soit le contexte géographique, mais légèrement plus accentué dans les zones urbaines.

Les problèmes de communication, en revanche, sont signalés de manière plus prépondérante par les filles rurales, avec 18,4% contre 13,3% parmi les citadines. Cela pourrait indiquer que dans les zones rurales, où les structures sociales peuvent être plus traditionnelles et les ressources en matière de soutien psychologique et éducatif moins accessibles, les difficultés à exprimer et à gérer les conflits sont particulièrement exacerbées.

Ces perceptions soulignent la complexité des facteurs qui contribuent à la violence familiale et montrent comment les contextes urbain et rural peuvent influencer différemment ces déterminants. Les conflits d'intérêt matériel, la pauvreté et les problèmes de communication émergent comme des causes majeures, mais leur impact varie selon l'environnement.

4.5 La normalisation de la violence

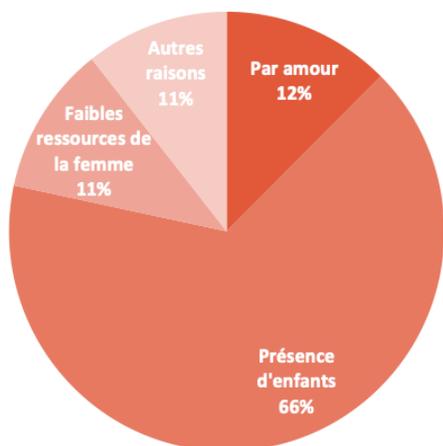
Plus de 23,8% des jeunes filles affirment qu'elles sont tout à fait d'accord, et 16% se disent plutôt d'accord avec l'idée que la violence conjugale est une affaire privée qu'il ne faut pas révéler à autrui, ce qui représente un total de 39,8%. Cette perception montre à quel point les normes sociales et culturelles peuvent encore dissuader les victimes de chercher de l'aide extérieure et de dénoncer les abus.

D'un autre côté, 7,8% des filles affirment être tout à fait d'accord et 10,7% se disent en accord dans une certaine mesure avec l'idée d'accepter de supporter la violence. Cela représente un total de 18,4%. Les raisons évoquées pour cette acceptation varient, avec 65,8% des filles mentionnant la présence d'enfants dans le couple comme facteur décisif. L'amour pour le conjoint est cité par 12,5% des filles, et 11,0% le manque de ressources comme une raison pour endurer la violence.

Dans l'ensemble, le fait que près de 40% des jeunes filles considèrent la violence conjugale comme une affaire privée indique une barrière bien ancrée à l'intervention et au soutien. La stigmatisation associée à la révélation de la violence domestique peut empêcher les victimes de chercher l'aide dont elles ont besoin, perpétuant ainsi un cycle de violence.

GRAPHIQUE 5

Pourcentage des filles selon la principale raison pour laquelle la relation conjugale continue même si le mari est violent



Source : HCP, Enquête Nationale sur la Violence 2019

De plus, l'acceptation de la violence par une partie des jeunes filles met en lumière les facteurs sociaux et économiques qui contraignent les victimes à rester dans des situations abusives. La présence d'enfants est un facteur majeur, soulignant la nécessité de systèmes de soutien robustes pour les familles et de politiques qui protègent les enfants tout en offrant des alternatives sûres pour les mères. L'amour pour le conjoint et le manque de ressources économiques sont également des raisons importantes, indiquant que les victimes peuvent se sentir émotionnellement liées ou financièrement dépendantes de leur agresseur.

4.6 Perceptions des filles des normes sociétales en lien avec la violence

L'étude des perceptions sociales de la violence revêt une importance capitale. Elle permet d'examiner les opinions que les femmes en général, et les filles en particulier, ont de la violence, ainsi que des rôles socialement et culturellement associés aux rapports d'autorité et de pouvoir entre hommes et femmes, l'un des mécanismes de légitimation de la violence fondée sur le genre.

L'analyse de ces perceptions auprès des filles est cruciale pour comprendre l'évolution des normes sociales et des attitudes envers la violence dans les relations conjugales. En comparant les réponses de cette tranche d'âge avec

celles des adultes plus âgés, nous pouvons discerner les tendances générationnelles et évaluer comment les perceptions évoluent au fil du temps.

Cette analyse permettra de mieux cerner les facteurs influençant les attitudes des jeunes à l'égard de la violence conjugale et d'identifier les besoins en matière d'éducation et de sensibilisation et de comprendre les réactions et les attitudes des victimes face à la violence subie, telles que le silence, l'acceptation, la honte, la pudeur ou la sous-dénonciation.

4.7 Perception de la masculinité

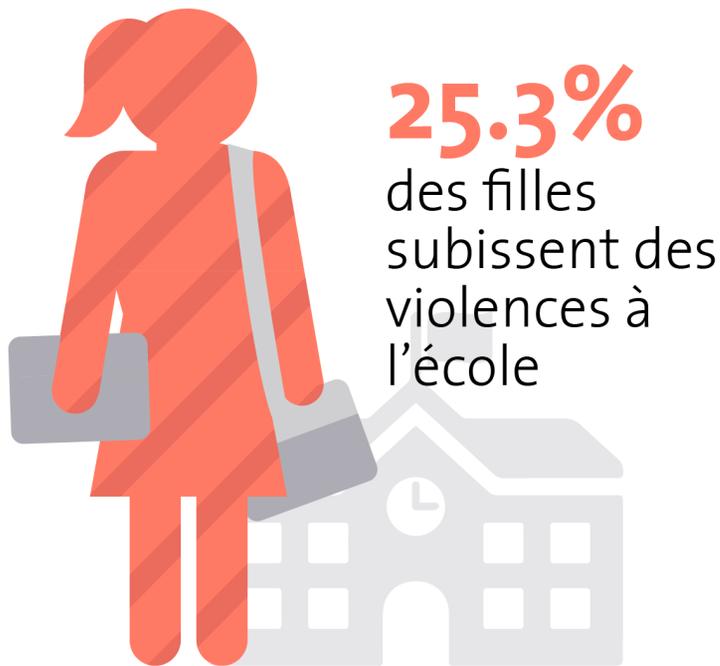
Dans le cadre de l'exploration des dimensions liées à l'autorité, telles que le partage de l'autorité décisionnelle, les relations sexuelles, le partage des tâches domestiques au sein de la famille et l'expression des opinions, les résultats révèlent une perception persistante de la masculinité traditionnelle. En effet, 37,7% des jeunes filles continuent de croire que « l'homme doit être fort et ferme ».

Cette croyance, qui renforce les stéréotypes de genre traditionnels, suggère que dans de nombreux foyers, les normes patriarcales restent profondément ancrées. En milieu rural, cette perception est encore plus prononcée, avec 41,8% des filles soutenant cette vision, ce qui pourrait être attribué à des structures sociales et culturelles plus conservatrices et à une moindre exposition aux idées progressistes sur l'égalité des genres. En milieu urbain, bien que la proportion soit légèrement inférieure, 35% des filles adhèrent encore à cette conception, indiquant que les attitudes patriarcales persistent malgré les influences urbaines et modernes.

Aussi, le niveau scolaire du chef de ménage semble influencer sensiblement les normes de la masculinité ; en effet 40,1% des filles appartenant à des ménages présidés par un chef n'ayant aucun niveau scolaire sont pour que l'homme doit être fort et ferme contre seulement 17,5% chez celles dont le chef ayant un niveau d'enseignement supérieur.

L'insistance sur la force et la fermeté masculines peut avoir des répercussions sur plusieurs aspects de la dynamique familiale. Par exemple, dans le partage de l'autorité décisionnelle, cette perception peut conduire à une domination masculine, où les décisions importantes sont prises par les hommes, marginalisant ainsi les voix

Impact Éducatif



Près de 25,3% des filles subissent des violences à l'école, compromettant leur apprentissage et favorisant le décrochage scolaire, particulièrement dans les zones rurales (34,9%).

Chiffres Économiques



La violence économique touche 9,1% des filles, se manifestant par le contrôle financier et l'exploitation économique, ce qui limite leur indépendance et accentue leur vulnérabilité.

féminines. Cela peut également influencer les relations sexuelles, où le consentement et l'égalité peuvent être compromis par des attentes rigides concernant les rôles de genre.

Bien que des progrès aient été réalisés, ces résultats de perception indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire pour modifier les perceptions traditionnelles de l'autorité et promouvoir une véritable égalité des genres, tant en milieu urbain que rural. Une approche intégrée, combinant éducation, sensibilisation et politiques de soutien, est essentielle pour parvenir à un changement durable.

80,3% des jeunes filles, avec 83,8% en milieu urbain et 75,2% en milieu rural, rejettent l'idée de « l'autorité absolue du partenaire dans une relation ». Selon les caractéristiques des chefs de ménages, les filles issues de ménages dirigés par une femme (87,2% contre 79,1% si le chef est un homme) ou par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur (86,8% contre 79,7% si le chef de ménage n'a aucun niveau scolaire) sont plus nombreuses à rejeter cette autorité absolue de l'homme. Ces statistiques révèlent une tendance générale parmi les jeunes filles et aussi parmi celle issues des ménages dont le chef est instruit à contester les normes traditionnelles de domination masculine au sein du couple, montrant un désir croissant d'égalité et de réciprocité dans les relations interpersonnelles.

Les mêmes filles qui rejettent l'autorité absolue de leur partenaire sont également moins enclines à accepter de « ne pas contredire l'opinion de leur partenaire lorsqu'elles ne sont pas convaincues » par celle-ci. En effet, 79,2% d'entre elles préfèrent exprimer leur désaccord plutôt que de se conformer silencieusement, contre 69,8% parmi les filles plus âgées. Cette différence générationnelle pourrait indiquer une évolution des attitudes vers une communication plus ouverte et une égalité accrue dans les relations de couple parmi les plus jeunes.

Cette tendance est encore plus marquée chez les citadines, où 85,1% des filles confirment qu'elles n'hésiteraient pas à contredire leur partenaire si elles ne sont pas d'accord, contre 70,6% des filles en milieu rural. De même, les filles issues de ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur (92%) sont plus nombreuses à le faire comparées à celle issues des ménages dont le chef n'a aucun niveau scolaire (79,7%).

Ce résultat suggère que les jeunes femmes urbaines et celles provenant de ménages dont le chef de famille a un niveau d'enseignement supérieur, peut-être en raison de leur plus grande exposition à des modèles de relations égalitaires et à des discours progressistes sur les droits des femmes, sont plus affirmées dans leurs relations.

Ces chiffres mettent en lumière des dynamiques intéressantes et importantes concernant les rapports de genre et d'autorité dans les relations de couple. Le rejet de l'autorité absolue du partenaire et la volonté d'exprimer son désaccord sont des signes positifs de l'autonomisation des jeunes femmes, indiquant une transition vers des relations plus équilibrées et respectueuses.

Pour booster cette transition, il serait fort éloquent de promouvoir l'éducation des jeunes hommes à ne reproduire/user de la violence (lutte contre les masculinités négatives) et l'éducation des jeunes femmes à la non acceptation des violences en vue de leur autonomisation. Les programmes scolaires et les initiatives communautaires peuvent jouer un rôle clé en sensibilisant les jeunes filles (et les garçons) à l'importance du respect mutuel et de l'égalité dans les relations.

Concernant l'opinion des jeunes filles sur l'idée que « la participation de l'homme aux tâches ménagères (faire la vaisselle, nettoyage, cuisine, etc.) le dévalorise », les résultats sont clairs et révélateurs d'un changement significatif dans les attitudes de genre. Plus de 9 filles sur 10, soit 90,6%, rejettent cette notion, ce qui montre une large acceptation de l'égalité dans le partage des tâches domestiques. Ce rejet est presque aussi fort en milieu rural, avec 87,9% des filles désapprouvant cette idée, contre 92,6% en milieu urbain. Aussi, 88,6% des filles appartenant à des ménages présidés par un chef n'ayant aucun niveau scolaire en sont contre. Une proportion forte mais qui reste inférieure à celles dont le chef ayant un niveau d'enseignement supérieur (92,2%).

Ces chiffres indiquent que, malgré les différences contextuelles entre les milieux urbain et rural, les jeunes filles partagent largement une vision progressiste du rôle des hommes dans les tâches ménagères. En milieu urbain, l'acceptation de la participation masculine aux travaux domestiques est légèrement plus élevée, ce qui peut être attribué à une plus grande exposition aux valeurs égalitaires et à des modèles de rôle modernes

souvent plus présents dans les zones urbaines. Cependant, l'adhésion à cette vision en milieu rural, bien que légèrement inférieure, reste extrêmement forte, signalant un changement culturel important même dans des contextes plus traditionnels.

Cette évolution des mentalités peut être le fruit de plusieurs facteurs. L'éducation joue un rôle crucial, avec de plus en plus de programmes scolaires et de campagnes médiatiques mettant en avant l'égalité des sexes et le partage équitable des responsabilités domestiques. De plus, les jeunes générations sont de plus en plus influencées par les médias sociaux et les plateformes en ligne, où des discours sur l'égalité des genres et des exemples de partenariats égalitaires sont largement diffusés.

Le rejet massif de l'idée que la participation aux tâches ménagères dévalorise les hommes a des implications importantes pour la dynamique familiale. Cela ouvre la voie à une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques, ce qui peut contribuer à réduire la charge de travail disproportionnée souvent assumée par les femmes. Une telle répartition équitable peut également améliorer la qualité de vie et les relations au sein des foyers, en permettant aux couples de collaborer plus harmonieusement et de partager les tâches de manière juste.

Dans le même ordre d'idée, 23,5% des jeunes filles considèrent que « le rôle primordial de la femme est de s'occuper de son foyer et de préparer à manger pour sa famille ». Cette perception varie notablement selon le milieu de vie (16,5% en milieu urbain contre 33,7% en milieu rural), le sexe du chef de ménage (23,8% si le chef est un homme contre 21,8% si le chef est une femme) et aussi selon le niveau scolaire du chef de ménage (30,8% si le chef n'a aucun niveau scolaire contre 14,1% si le chef a un niveau d'enseignement supérieur). Cette différence reflète souvent les influences culturelles et les modèles de rôle traditionnels plus fortement ancrés dans les zones rurales, où les attentes en matière de genre peuvent être plus conservatrices.

Toutefois, cette perception est encore plus marquée parmi les femmes plus âgées, avec des proportions nettement plus élevées : 41,4% au total, répartis entre 35,4% en milieu urbain et un impressionnant 53% en milieu rural. Ces chiffres suggèrent que les normes traditionnelles sur les rôles de genre restent

prédominantes dans les générations plus âgées, influençant potentiellement les jeunes générations à travers les dynamiques familiales et communautaires.

L'écart générationnel dans ces perceptions indique que des efforts continus sont nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres de manière intergénérationnelle à travers notamment des programmes éducatifs dès le plus jeune âge qui encouragent la déconstruction des stéréotypes de genre et valorisent les contributions des femmes dans tous les domaines de la société.

En réponse aux perceptions des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sur la question de savoir si « l'homme doit avoir le dernier mot concernant la gestion des affaires familiales », il existe des variations notables en fonction des caractéristiques sociodémographiques et des expériences vécues de ces jeunes femmes. Environ 67% des filles de cette tranche d'âge refusent que le dernier mot revienne au partenaire sur les questions familiales. Toutefois, cette opposition est moins marquée en milieu rural, où seulement 53% des filles s'y opposent, contre 76,9% en milieu urbain. Parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans, les proportions de celles qui refusent cette idée sont de 55,4% à l'échelle nationale, 61,8% en milieu rural et 42,9% en milieu urbain. Les filles appartenant aux ménages dirigés par une femme sont moins nombreuses à accepter cette idée puisque cette proportion est de 64,7% contre 67,6% s'il est dirigé par un homme.

Ces chiffres révèlent que les jeunes générations, surtout les citadines, adoptent de nouvelles perceptions qui remettent en question les modèles d'autorité traditionnels. En milieu urbain, l'exposition accrue à des discours progressistes et à des modèles de rôles égalitaires semble influencer positivement les jeunes filles, les rendant plus enclines à refuser l'autorité absolue des hommes dans les affaires familiales. En revanche, en milieu rural, les normes culturelles et sociales plus conservatrices continuent de jouer un rôle significatif, limitant l'adhésion à des modèles de partenariat égalitaire.

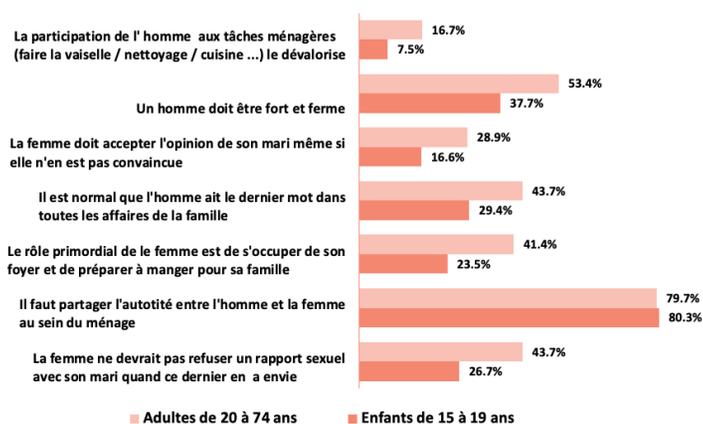
Par ailleurs, les perceptions des jeunes filles sur l'autorité masculine dans le domaine des relations conjugales montrent également des signes de changement. Environ 26,7% des filles, avec 23,9% des citadines et 30,9% des rurales, estiment que la femme ne devrait pas refuser un rapport sexuel avec son mari lorsque ce dernier en a envie. Cette perception, bien qu'encore présente, est

moins répandue chez les jeunes générations par rapport à leurs aînées. En effet, 43,7% des femmes âgées de 20 à 74 ans partagent cette opinion. Aussi, cette proportion est de 27,3% parmi les filles appartenant aux ménages dirigés par un homme contre 23,6% parmi celles dont le chef est une femme et de 26% parmi les filles appartenant aux ménages dirigés par un chef n'ayant aucun niveau scolaire contre 24,4% parmi celles dont le chef a un niveau d'enseignement supérieur.

L'évolution des perceptions des jeunes filles sur l'autorité masculine et le consentement dans les relations sexuelles souligne une tendance vers une plus grande autonomie et une reconnaissance accrue des droits des femmes. Ces changements sont particulièrement prononcés en milieu urbain, où les jeunes filles sont plus exposées à des ressources éducatives et à des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes et l'égalité des sexes. Les résultats suggèrent que les efforts pour promouvoir l'égalité des genres commencent à porter leurs fruits, en particulier parmi les jeunes générations.

GRAPHIQUE 6

Pourcentage des femmes et enfants qui sont d'accord avec certaines normes liées à la l'autorité masculine



Source : HCP, Enquête Nationale sur la Violence 2019

4.8 Perception de l'acceptation de la violence

Afin d'étudier les perceptions des femmes concernant la violence au sein des relations conjugales, une série de questions a été posée aux femmes et aux filles pour évaluer si elles identifiaient certains comportements

comme étant des formes de violence. Ces questions portaient sur divers comportements observés dans le cadre conjugal, allant des insultes aux agressions physiques en passant par le contrôle excessif et le harcèlement. L'objectif était de déterminer si ces comportements étaient perçus comme constitutifs de violence par les interviewées. Les réponses obtenues ont révélé une diversité de points de vue sur ce qui est considéré comme violent dans une relation de couple, soulignant ainsi la complexité de la perception de la violence dans ce contexte. Les résultats obtenus montrent que :

- Le fait de crier après la femme n'est pas une vraie violence selon 23,7% des filles âgées de 15 à 19 ans (21,7% en milieu urbain et 26,7% en milieu rural) et 27,6% des adultes (21,7% en milieu urbain et 26,7% en milieu rural). Cette perception est plus prépondérante parmi les filles appartenant aux ménages dirigés par des hommes (24,5% contre 19,2% si des femmes) ou par des chefs n'ayant aucun niveau scolaire (25,7% contre 21,2% si le chef a un niveau d'enseignement supérieur).

- Le fait de tenir avec force le bras de la femme n'est pas une vraie violence selon Environ 20,4% des enfants (21% en milieu urbain et 19,5% en milieu rural) et 24,1% des adultes (21% en milieu urbain et 19,5% en milieu rural). Les filles appartenant aux ménages dirigés par des hommes (20,9% contre 17,4% si des femmes) ou par des chefs n'ayant aucun niveau scolaire (23,3% contre 12,9% si le chef a un niveau d'enseignement supérieur) sont plus nombreuses à confirmer ce constat.

- Le fait de donner un coup de pied ou frapper la table, les murs ou les portes n'est pas une vraie violence selon 16,9% des enfants (14,1% en milieu urbain et 21% en milieu rural) et 19,9% des adultes (14,1% en milieu urbain et 21% en milieu rural) estiment que ce comportement n'est pas une vraie violence. Cette perception ne change pas significativement si l'on considère le sexe du chef de ménage puisque 17% des filles appartenant aux ménages dirigés par une femme comme par un homme sont de même avis. Par contre les filles venant des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur sont beaucoup moins nombreuses à accepter ce fait comparativement à celles venant des dont le chef n'ayant aucun niveau scolaire (9,7% contre 19,2% respectivement).

- Il est acceptable qu'un homme exige certains comportements de sa femme (ne pas faire certaines activités, sortir avec des amis ou aller se promener, porter ou ne pas porter certains vêtements) : Environ 41,4% des enfants (38% en milieu urbain et 46,3% en milieu rural) et 44,8% des adultes (38% en milieu urbain et 46,3% en milieu rural) sont d'accord avec cette affirmation. Contre toute attente, cette acceptation est plus prépondérante parmi les filles appartenant aux ménages dirigés par des femmes que par des hommes (52,7% contre 39,5% respectivement). En outre, les filles appartenant aux ménages dont le chef n'a aucun niveau scolaire acceptent plus ce comportement de la part du conjoint comparées aux filles issues des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur (45% contre 24,5% respectivement).

- Il est acceptable que le mari insiste autant à avoir une relation sexuelle avec sa femme même si elle n'en a pas envie : Seulement 11,7% des enfants (10% en milieu urbain et 14% en milieu rural) mais 21,4% des adultes (10% en milieu urbain et 14% en milieu rural) sont d'accord avec cette assertion. Les filles appartenant aux ménages dirigés par des femmes, le contraire de ce que l'on attendait, sont plus nombreuses à accepter ce fait (14,7% contre 11,1%). D'un autre côté, les filles venant des ménages dirigés par un chef n'ayant aucun niveau scolaire sont beaucoup plus nombreuses à l'accepter que celles issues des ménages dont le chef a un niveau d'enseignement supérieur (15,3% contre 2,7%).

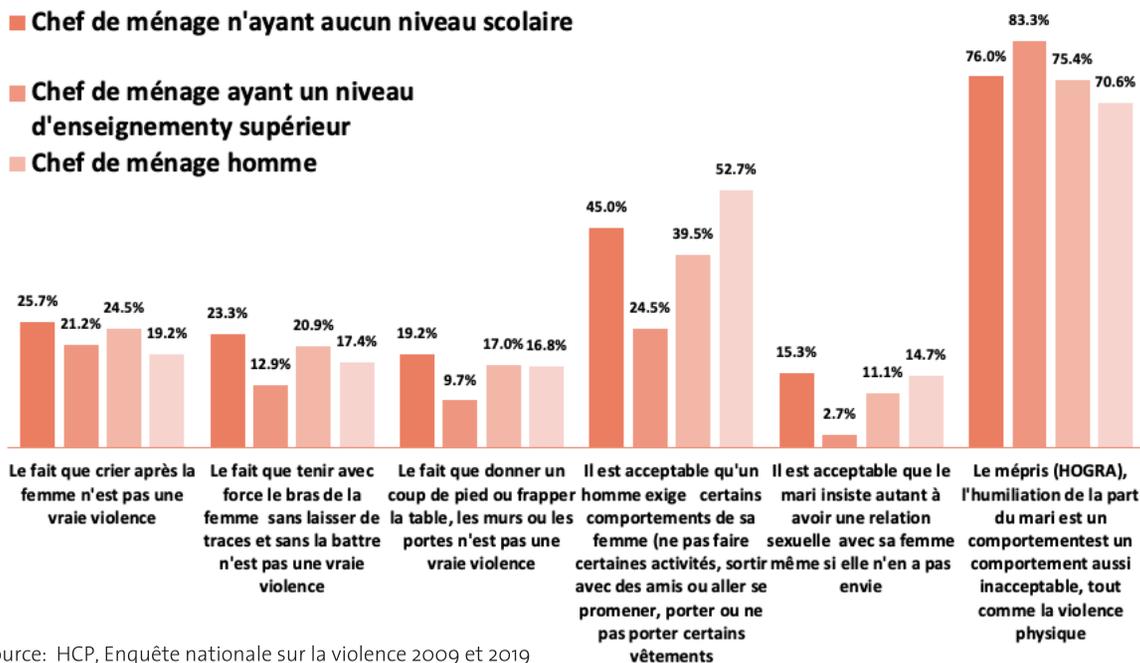
- Le mépris (HOGRA), l'humiliation de la part du mari est un comportement aussi inacceptable, tout comme la violence physique : La grande majorité, soit 74,7% des enfants (73% en milieu urbain et 77,1% en milieu rural) et 77,4% des adultes (73% en milieu urbain et 77,1% en milieu rural), reconnaissent l'inacceptabilité de ce comportement. Cette proportion dépasse 83% chez la catégorie des filles issues des ménages dirigés par des chefs de niveau d'enseignement supérieur mais reste de degré moindre chez celles venant des ménages dirigés par des femmes (70,6% contre 75,4%).

Ces données soulignent des écarts significatifs entre les perceptions des adultes et celles des enfants, ainsi que des disparités marquées entre les contextes urbains et ruraux, mettant en évidence l'impératif de tenir compte de ces nuances dans tout effort d'intervention visant à sensibiliser et à prévenir la violence domestique.

Par ailleurs, il est important de noter que le niveau scolaire du chef de ménage exerce une influence négative sur l'acceptation de ces comportements au sein du couple. Cette observation suggère que l'éducation et la sensibilisation peuvent jouer un rôle crucial dans la remise en question des normes sociales permissives à l'égard de la violence conjugale.

GRAPHIQUE 7

Pourcentage des filles âgées de 15 à 19 ans qui sont d'accord avec certaines normes liées à la violence dans le cadre conjugal selon le sexe et le niveau scolaire du chef de ménage



Source: HCP, Enquête nationale sur la violence 2009 et 2019

En outre, les proportions plus élevées de tolérance à la violence parmi les filles provenant de ménages dirigés par des femmes soulignent une résistance aux changements au sein de ces environnements familiaux spécifiques. Cette résistance peut être le reflet de multiples facteurs, y compris des modèles de comportement perpétués au sein du foyer. Ainsi, cela renforce l'importance de cibler non seulement les individus mais également les dynamiques familiales et sociales dans les initiatives de prévention et de sensibilisation à la violence domestique.

4.9 Perceptions de la légitimité de la violence dans le cadre conjugal

Afin de comprendre les perceptions sociales de la violence conjugale, des questions ont été administrées dans le cadre de l'enquête portant sur leurs opinions vis-à-vis du droit du mari à exercer divers comportements violents envers son épouse. Ces questions visaient à explorer les normes sociales en matière de violence conjugale et à identifier les différences générationnelles et régionales dans ces perceptions. L'examen de ces perceptions montre que la majorité des femmes, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques, rejette ce droit. En effet :

- Près de 5% de filles (3% en milieu urbain et 7,6% en milieu rural) donnent le droit au mari de battre son épouse en cas de négligence des travaux ménagers. Ces proportions sont respectivement de 8,4%, 5,4% et 14,4% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans. Cette perception ne change pas significativement si l'on considère le sexe du chef de ménage puisque près de 5% des filles appartenant aux ménages dirigés par une femme comme par un homme sont de même avis. Par contre les filles venant des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur n'acceptent absolument pas ce fait contre 7,7% de celles venant des dont le chef n'ayant aucun niveau scolaire.
- Une fille sur dix (10,3%, soit 8,6% en milieu urbain et 12,6% en milieu rural) donnent le droit du mari à battre en cas de négligence envers les enfants. Dans les deux milieux, les adultes présentent des pourcentages plus élevés de tolérance que les jeunes ; Ces proportions sont respectivement de 13,2%, 10,1% et 19,2% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans. Cette acceptation est plus prépondérante parmi les filles appartenant aux

ménages dirigés par des femmes que par des hommes (13,6% contre 9,7% respectivement).

- Les pourcentages d'acceptation du droit du mari à battre en cas de retard dans la préparation des repas sont presque similaires à ceux observés pour la négligence des travaux ménagers, puisque 4,3% des enfants contre 8,1% des adultes lui donne ce droit, avec une tolérance plus élevée en milieu rural (6,9% contre 2,5% en milieu urbain). Aucune fille venant des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur n donne ce droit au mari contre 5,2% de celles venant des dont le chef n'ayant aucun niveau scolaire.
- 6,1% des filles, 4,5% en milieu urbain et 8,4% en milieu rural) donnent le droit du mari à insister pour avoir des rapports sexuels. Dans les deux milieux, les adultes sont plus enclins à accepter ce droit; Ces proportions sont respectivement de 9,8%, 6,1% et 17% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans. Ce droit, contre toute attente, reste plus accepté chez les filles appartenant aux ménages dirigés par des femmes que par des hommes (9% contre 5,6% respectivement). Par contre, à l'image des autres droits, les filles venant des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'enseignement supérieur le refusent catégoriquement contre 8,7% de celles venant des dont le chef n'ayant aucun niveau scolaire.
- 5,7% des filles, 3,2% en milieu urbain et 9,4% en milieu rural) donnent le droit du mari à battre en cas de contradiction de l'épouse. Dans les deux milieux, les adultes sont plus tolérant envers ce droit; soit respectivement 7,2%, 3,9% et 13,7% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans. Les filles provenant des ménages dirigés par des hommes sont plus nombreuses à tolérer ce droit (6,2% contre 2,7% si dirigés par des femmes) tout comme celles issues des ménages dont le chef n'a aucun niveau scolaire (7,9% contre 0% si le chef est de niveau d'enseignement supérieur)
- Les filles expriment généralement une désapprobation plus forte (14,9%) que les plus âgées (21,6%), bien que les proportions restent relativement élevées, surtout en milieu rural quant au droit du mari à battre en cas de sortie sans autorisation (21,7% contre 10,2% en milieu urbain). Cette proportion ne change pas significativement selon les caractéristiques du chef de ménage.

TABLEAU 6

Perception des enfants et des femmes vis-à-vis de la légitimité de la violence dans le cadre conjugal selon le milieu de résidence

| | Enfants de 15 à 19 ans | | | Adultes de 20 à 74 ans | | |
|--|------------------------|-------|----------|------------------------|-------|----------|
| | URBAIN | RURAL | ENSEMBLE | URBAIN | RURAL | ENSEMBLE |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle néglige / ne fait pas les travaux ménagers | 3,0% | 7,6% | 4,9% | 5,4% | 14,4% | 8,4% |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle néglige/ne prend pas soin de ses enfants | 8,6% | 12,6% | 10,3% | 10,1% | 19,2% | 13,2% |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle ne prépare pas les repas à temps /brûle les aliments | 2,5% | 6,9% | 4,3% | 5,2% | 13,6% | 8,1% |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle refuse d'avoir un rapport sexuel avec lui | 4,5% | 8,4% | 6,1% | 6,1% | 17,0% | 9,8% |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle n'est pas d'accord avec lui ou le contredit | 3,2% | 9,4% | 5,7% | 3,9% | 13,7% | 7,2% |
| Le mari a le droit de battre / violenter son épouse si elle sort sans son autorisation | 10,2% | 21,7% | 14,9% | 16,1% | 32,1% | 21,6% |

Source : HCP, Enquête Nationale sur la Violence 2019

Les données révèlent des tendances importantes dans les perceptions de la violence conjugale, mettant en lumière des différences significatives entre les générations et les milieux de résidence. Les enfants, en particulier les citadines, présentent généralement des niveaux moins élevés de tolérance envers la violence conjugale que les plus âgées et celles en milieu rural et semblent remettre en question les modèles traditionnels d'autorité et de répartition des tâches domestiques ainsi que de l'acceptation de la violence. Cependant, des disparités persistent, notamment dans les zones rurales et parmi les femmes plus âgées. Ces résultats mettent en lumière la complexité des dynamiques sociales liées au genre et soulignent la nécessité de promouvoir des normes égalitaires et des relations respectueuses au sein des familles.

En outre, il est essentiel de noter que le niveau scolaire des chefs de ménage exerce une influence significative sur les perceptions des jeunes filles concernant les sujets mentionnés. Les jeunes filles vivant dans des ménages dirigés par des personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé semblent être exposées à des modèles familiaux plus égalitaires et à une remise en question plus prononcée des normes traditionnelles de genre, ce qui peut contribuer à des niveaux de tolérance plus bas envers la violence conjugale. Ainsi, l'éducation des chefs de ménage joue un rôle crucial dans la formation des attitudes des jeunes filles à l'égard de la violence domestique et dans la promotion de relations égalitaires et respectueuses au sein des familles.

Connaissance de la loi 103-13, des structures étatiques et d'associations et de centres d'accueil et d'hébergement dédiés au soutien et à la protection des femmes victimes de violence

Les opinions des femmes ont également été sollicitées concernant les dispositifs juridiques et institutionnels mis en place pour les protéger contre les violences, notamment la loi 103-13, les cellules d'accueil relevant des institutions publiques, ainsi que les associations et centres d'écoute ou d'hébergement des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

En ce qui concerne la loi 103-13, une majorité de filles (54,4%) affirme ne pas être au courant de son existence. Ce pourcentage est encore plus élevé en milieu rural (60,7% contre 50,1% en milieu urbain). Les filles les plus averties de l'existence de cette loi sont celles issues des ménages dont le chef est une femme (56,1% contre 54,2% s'il est un homme) et encore plus si le chef est de niveau d'enseignement supérieur (66,3% contre 41,2% si le chef n'a aucun niveau scolaire).

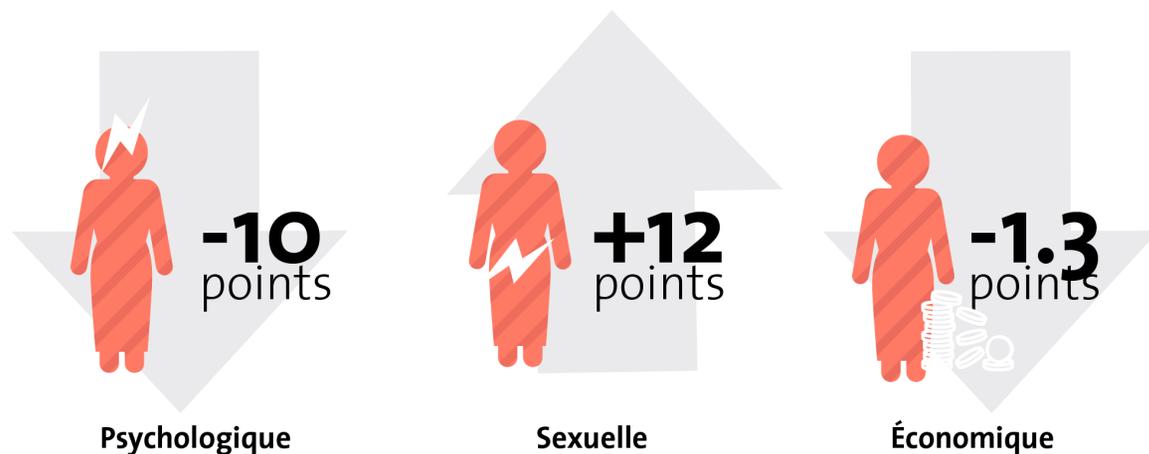
En plus de la connaissance de la loi, les femmes ont été interrogées sur leur satisfaction quant aux mesures établies par cette loi pour les protéger, ainsi que sur la difficulté d'application de celle-ci. Seulement 10% des femmes expriment une satisfaction totale, avec un pourcentage légèrement plus bas parmi les citadines (8,9%) que parmi les filles rurales (12%). De plus, 60,7%

des filles affirment qu'il est difficile d'appliquer cette loi, quelle que soit leur zone de résidence. Cette proportion est légèrement inférieure chez les femmes âgées de 20 à 74 ans (54,6%).

En ce qui concerne la connaissance de l'existence d'associations et de centres d'accueil et d'hébergement dédiés au soutien et à la protection des femmes victimes de violence, les données montrent que, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques, les femmes sont beaucoup mieux informées sur les associations non gouvernementales (66,5%, avec 70,9% en milieu urbain et 60,3% en milieu rural) que sur les structures étatiques (42,3%, avec 49,1% en milieu urbain et 32,4% en milieu rural).

Ainsi, cette méconnaissance assez répandue des structures étatiques constitue en soi un facteur de risque de violence d'ordre sociétal, tout comme le sont les perceptions de l'autorité masculine et des normes sociales qui légitiment l'acceptation de la violence. De même, la méconnaissance assez commune de l'existence de la loi 103-13 et l'insatisfaction quasi-totale quant à son efficacité pourraient expliquer, en plus des raisons examinées précédemment, le silence des victimes sur certaines violences subies et, surtout, le manque de signalement et de poursuites judiciaires.

Prévalence de la violence par forme, et comparaison avec 2009



Entre 2009 et 2019, la violence psychologique et économique a diminué, tandis que la violence sexuelle a fortement augmenté (+12 points), soulignant des priorités en matière de prévention.



5.

Violence faite

5. Déterminants de la violence faites aux filles

L'analyse économétrique révèle une relation complexe entre l'âge des filles et les différentes formes de violence qu'elles subissent. Chaque année supplémentaire augmente la probabilité de subir toutes formes de violence de 16,3%, mais réduit celle de subir de la violence domestique de 53,2%. La probabilité de subir de la violence familiale augmente avec l'âge, bien que cet effet soit légèrement atténué par un effet quadratique négatif.

En revanche, chaque année supplémentaire réduit légèrement la probabilité de subir de la violence conjugale de 10,3%. Ces tendances sont influencées par des effets quadratiques, indiquant des modifications marginales des probabilités avec l'âge. La taille du ménage joue également un rôle important. Les ménages de petite taille (2 personnes) montrent une probabilité réduite pour la plupart des formes de violence, sauf pour la violence conjugale, tandis que les ménages plus grands (5 personnes) ont une probabilité accrue de subir toutes les formes de violence.

Ces dynamiques, influencées par des facteurs tels que la surpopulation et les conflits d'intérêts, doivent être prises en compte pour développer des interventions ciblées visant à réduire la violence au sein des ménages de différentes tailles.

5.1 Apports des travaux conceptuels et des études empiriques à l'analyse de la violence à l'égard des filles

La recherche documentaire a exploré divers aspects pour comprendre les mécanismes sous-jacents à la violence à l'égard des filles. Cela a été réalisé en examinant les apports théoriques et les études empiriques relatifs à la violence contre les femmes, en général, et les filles, en particulier. Cette revue de littérature sur les déterminants socioéconomiques, culturels et institutionnels a permis de cerner plusieurs éléments clés contribuant à la compréhension multidimensionnelle de ce phénomène complexe.

Dans le domaine de la recherche sur la violence contre les femmes et les filles, plusieurs tendances émergent. D'une part, certains chercheurs examinent la question sous un angle psychologique et interpersonnel, se concentrant sur les dynamiques relationnelles entre les individus impliqués. D'autre part, une autre catégorie

de chercheurs se penche sur l'aspect social de la problématique, analysant ses dimensions structurelles, notamment les rapports sociaux de genre qui la sous-tendent.

Une troisième tendance consiste à considérer la violence conjugale comme faisant partie intégrante d'un ensemble plus large de violences familiales, englobant une variété de schémas de violence au sein de la cellule familiale. Cette approche reconnaît que la violence conjugale peut être interconnectée avec d'autres formes de violence familiale, telles que la violence parentale ou la violence entre les membres de la fratrie (Lessard & al, 2015).

Dans le sillage de cette conceptualisation, la théorie de l'apprentissage social suggère que les individus ayant été exposés à la violence, soit en tant que victimes ou témoins, sont plus enclins à recourir à la violence domestique et à la supporter. Par exemple, les enfants qui ont grandi dans des foyers où la violence était présente entre leurs parents sont plus susceptibles d'adopter des comportements violents à l'âge adulte (OMS, 2013).

Ce modèle de la transmission intergénérationnelle de la violence postule que les schémas de comportement violent sont transmis de génération en génération au sein des familles. Ainsi, les individus ayant grandi dans un environnement familial où la violence était courante sont plus susceptibles de reproduire ces comportements dans leur propre vie conjugale.

Quant à la théorie de la frustration-agression, elle suggère que la violence conjugale peut résulter de la frustration accumulée face à des obstacles ou des situations stressantes, qui se manifeste ensuite par des comportements agressifs envers le conjoint. Selon cette théorie, deux facteurs principaux sont en jeu :

Tout d'abord, le stress structurel et l'insuffisance des ressources dans un foyer jouent un rôle crucial. Des études comme celles de Cools et Kotsadam (2015) ainsi que celles de Gelles (1976) ont démontré que les inégalités dans la répartition des ressources au sein du ménage et à un niveau plus global sont étroitement liées à une augmentation de la violence conjugale, notamment en Afrique.

Le deuxième facteur réside dans les normes culturelles régissant l'usage de la force et de la violence. Dans de nombreuses sociétés, y compris la société américaine contemporaine, la violence est malheureusement normalisée, comme le soulignent Straus, Gelles et Steinmetz (1980). Ainsi, les individus sont conditionnés à percevoir la violence comme un moyen acceptable et parfois nécessaire pour répondre à des situations stressantes, qu'elles soient internes au foyer ou externes.

Cette norme culturelle permissive à l'égard de la violence influe sur la manière dont les individus gèrent leurs émotions et leurs conflits. La violence est souvent utilisée à la fois comme un moyen d'expression émotionnelle et comme un outil pour résoudre des désaccords ou des tensions. Dans ce contexte, les individus apprennent dès leur plus jeune âge à intérioriser ces schémas de comportement et à les reproduire dans leurs propres interactions, perpétuant ainsi un cycle de violence intergénérationnel.

Ainsi, cette approche théorique met en lumière l'importance des conditions socio-économiques dans la genèse de la violence familiale. Le stress résultant des difficultés économiques et des déséquilibres dans l'accès aux ressources peut exacerber les tensions au

sein du foyer, poussant certains individus à recourir à la violence pour exprimer leur frustration ou leur désespoir. Ensuite, les normes culturelles qui régissent l'usage de la force et de la violence sont également des déterminants importants. Dans de nombreuses sociétés, la violence est malheureusement normalisée, ce qui conditionne les individus à considérer la violence comme un moyen acceptable pour faire face aux situations stressantes.

Le modèle de la domination et du contrôle met en lumière le rôle du pouvoir et du contrôle dans les relations abusives. Selon cette théorie, les comportements violents sont utilisés comme un moyen pour maintenir le pouvoir et le contrôle sur le partenaire. Ces modèles théoriques soulignent l'importance de comprendre les multiples facteurs qui contribuent à la perpétuation de la violence conjugale, et la nécessité d'adopter des approches holistiques pour prévenir et intervenir efficacement dans ces situations (Yllö, 1993). Le point théorique essentiel avancé est que le patriarcat engendre la subordination et l'oppression des femmes, contribuant ainsi à l'émergence historique d'une violence systématique à leur rencontre.

Ensuite, la théorie des ressources de la violence familiale postule que tous les systèmes sociaux, y compris la famille, reposent dans une certaine mesure sur la force ou la menace de celle-ci. Ainsi, plus une personne dispose de ressources, moins elle aura besoin de recourir à la force ouverte. En revanche, avec des revenus limités, un faible niveau d'éducation et des compétences limitées, le mari pourrait être enclin à recourir à la violence pour conserver son pouvoir. C'est dire que la violence devient un instrument de négociation adopté par le mari pour réaffirmer son contrôle et restaurer son autorité (Goode, 1971).

Ces théories constituent un cadre de référence pour orienter la sélection des variables explicatives à intégrer dans les modèles analytiques visant à expliquer la prévalence de diverses formes de violence, notamment la violence contre les filles, la violence conjugale et les formes de violence familiale. Elles fournissent des éclairages sur les facteurs sous-jacents qui contribuent à l'émergence et à la perpétuation de ces formes de violence.

Parmi les multiples facteurs identifiés par les travaux empiriques, certains reviennent fréquemment comme des déterminants significatifs de la violence contre les

filles. En tête de liste se trouve la pauvreté, qui peut créer un environnement propice à la vulnérabilité, poussant certaines filles à des situations où elles peuvent être exposées à des actes de violence.

Un précédent de violence, qu'il soit subi par la victime elle-même ou observé dans son environnement familial, contribue à accroître le risque d'accepter la violence à son égard. En effet, divers travaux ont montré qu'il existe un lien étroit entre la violence subie pendant l'enfance et celle subie à l'âge adulte, qui pourrait s'expliquer par le fait que les femmes victimes de violence, ayant elles-mêmes été maltraitées ou témoins de violences durant leur jeunesse, ont tendance à considérer la maltraitance comme étant une composante normale des relations intimes et familiales (HCP, 2021 ; Bensley et al, 2003).

La violence à l'égard des filles et des garçons ne connaît pas de frontières en termes d'âge, de race, de culture, de richesse et de géographie. Elle se produit à domicile, dans les rues, dans les écoles, sur le lieu de travail, dans les centres de détention et dans les institutions chargées de la prise en charge des enfants. Pour d'innombrables filles et garçons à travers le monde, l'enfance se résume en un mot : la peur (UNICEF, 2013).

De plus, la déscolarisation, en particulier pour les filles, peut accroître leur exposition à diverses formes de violence physique, psychologique et sexuelle, tout comme elle restreint également leurs opportunités d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour se protéger et s'autonomiser, augmentant ainsi leur vulnérabilité face à l'exploitation et à l'abus.

Par ailleurs, l'école, souvent considérée comme un lieu de savoir et de sécurité, est parfois le théâtre de violences inattendues. Des enfants, censés être protégés et instruits dans cet environnement, peuvent malheureusement être victimes de diverses formes de violence, qu'elle soit physique, psychologique, ou même sexuelle, perpétrées par des enseignants, des surveillants, voire d'autres membres du personnel éducatif. Cette réalité troublante met en lumière des défaillances importantes dans les systèmes de protection au sein des établissements scolaires. La confiance des familles dans le rôle éducatif de l'école peut être sérieusement ébranlée lorsque des actes de violence sont commis contre leurs enfants dans un lieu censé être sûr.

La plupart des enquêtes menées indiquent que le jeune âge est un facteur déterminant de la violence domestique. Les données recueillies révèlent que les femmes âgées de moins de 25 ans sont les plus exposées au risque de violence conjugale (HCP, 2021, Walby et Allen, 2004). Ces recherches mettent en lumière une corrélation significative entre la jeunesse des femmes et leur vulnérabilité face à la violence domestique.

Cependant, ces observations peuvent s'expliquer par le fait que, d'une part, les femmes plus jeunes sont souvent plus enclines à signaler la violence dont elles sont victimes (Mirrlees-Black 1999, Bunge et Locke, 2000). D'autre part, ces femmes sont également plus susceptibles d'être en relation avec des partenaires plus jeunes, qui sont souvent associés à des comportements plus violents (Walby et Allen, 2004).

La démission des structures chargées de protéger et de socialiser les enfants est l'un des facteurs déterminants qui favorisent la violence sexuelle. Notamment, au sein de la cellule familiale, souvent perçue comme un refuge, l'enfant peut malheureusement être exposé à des abus sexuels de la part de membres proches ou d'ascendants. Cette réalité déchirante met en lumière les failles parfois présentes dans le tissu familial, où la confiance est trahie et où les relations de pouvoir peuvent être exploitées de manière abusive (Giovannoni, 2008).

L'insuffisance de l'arsenal législatif pour réprimer efficacement les diverses formes de violences, ou encore ses lacunes, constitue un sérieux frein à la protection des enfants contre ces abus. En effet, lorsque les lois ne sont pas appliquées de manière rigoureuse ou lorsque leur portée est limitée, les enfants demeurent vulnérables à ces actes répréhensibles. Parallèlement, la faible priorité accordée à la protection de l'enfance dans les politiques publiques, se traduisant souvent par des budgets insuffisants alloués à leur mise en œuvre, représente un autre obstacle majeur (UIP & UNICEF, 2007).

Cette situation expose les enfants à des risques accrus, car elle crée un vide juridique et institutionnel qui laisse les auteurs de violences agir en toute impunité. De plus, le manque de ressources financières dédiées à la protection de l'enfance limite les capacités des organismes chargés de prévenir et de réagir face à ces situations de violence (UIP & UNICEF, 2007).

The background features a large, semi-transparent silhouette of a person's head and shoulders, facing right. In the lower-left quadrant, there is a smaller, more detailed illustration of a person with long, curly hair, sitting on the floor with their arms crossed and legs tucked under them. The entire scene is set against a solid orange background with subtle geometric shapes and gradients.

**Les violences, notamment
psychologiques et sexuelles,
laissent des séquelles
profondes, avec des troubles
anxieux et des impacts sur les
relations futures des victimes.**

Certaines normes et pratiques sociales, enracinées dans les traditions et la culture, contribuent à perpétuer la violence sexuelle. Par exemple, les mariages précoces ou forcés, bien qu'ils soient une forme évidente de violence sexuelle, sont souvent encouragés par des normes sociales et des pratiques culturelles qui légitiment les mariages de jeunes filles. Ces pratiques sociales renforcent les inégalités de genre et la domination des femmes, créant ainsi un environnement propice à l'exploitation sexuelle des jeunes filles (Gondwe & al, 2005).

De plus, le silence et le non-dévoilement des agressions sexuelles sont fréquents en raison de la pression sociale, de la honte et de la peur de la stigmatisation. Les victimes peuvent craindre d'être blâmées, rejetées ou marginalisées si elles révèlent leur expérience, ce qui les amène souvent à garder le silence et à souffrir en silence (UNICEF, 2000).

Par rapport aux conditions de vie familiales, de multiples études ont mis en lumière le fait que la présence d'enfants au sein du foyer multiplie par deux le risque pour les femmes de subir des violences (Walby et Allen, 2004). Cette tendance est particulièrement marquée chez les femmes âgées de 30 ans et plus, où le risque est trois fois plus élevé que chez celles ne vivant pas avec des enfants (Mirrlees-Black, 1999). Ces constats soulignent l'impact significatif de la parentalité sur la vulnérabilité des femmes aux violences domestiques, mettant en lumière la nécessité d'une prise de conscience accrue et de mesures de soutien appropriées pour protéger ces femmes et leurs enfants.

Quant au rôle du capital scolaire, le manque d'éducation est une caractéristique souvent associée aux auteurs de violence domestique. Selon de nombreuses recherches, un niveau d'éducation inférieur à celui du partenaire est un facteur de risque significatif, augmentant la probabilité que les hommes se livrent à des actes de violence familiale (Johnson et Ferraro, 2000). Une éducation plus faible peut être liée à une capacité de communication moins développée. En effet, des niveaux d'éducation plus élevés sont généralement associés à des compétences en communication plus avancées.

Par conséquent, les individus ayant un niveau d'éducation inférieur peuvent être plus enclins à recourir à la violence en raison d'une incapacité à communiquer

efficacement leurs émotions, ce qui peut conduire à des sentiments de colère ou de frustration.

Au fil des dernières années, un corpus substantiel de littérature s'est penché sur la relation entre l'écart de revenu et la violence, en particulier la violence conjugale. Des études plus récentes ont confirmé que les hommes ayant un faible niveau de scolarité et un revenu plus modeste étaient plus enclins à commettre des actes de violence au sein du couple (Thompson & al, 2006). Farmer et Tiefenthaler (1997) ont, quant à eux, conclu que l'amélioration des perspectives économiques des femmes aux États-Unis s'accompagne d'une diminution de la violence conjugale.

Par ailleurs, il convient de noter que la majeure partie des recherches existantes sur la violence domestique a été conduite par des criminologues et des sociologues. Les criminologues ont notamment élaboré une théorie, connue sous le nom de réduction de l'exposition, qui explore la relation entre l'emploi et la violence domestique. Selon cette théorie, une augmentation du taux d'emploi chez les hommes ou les femmes pourrait contribuer à réduire la violence domestique en diminuant simplement le temps passé ensemble par les partenaires (Dugan, Nagin et Rosenfeld, 1999).

Cette perspective souligne l'importance de considérer les dynamiques temporelles et sociales dans la prévention de la violence domestique. Elle met en lumière le rôle crucial que jouent les structures sociales, telles que l'emploi, dans les interactions au sein des couples, offrant ainsi des pistes pour la mise en place de politiques et de programmes de prévention efficaces.

En réalité, l'augmentation des ressources économiques d'une femme peut influencer dynamiquement sa situation au sein de la relation conjugale. Cette augmentation peut lui donner davantage de pouvoir de négociation pour améliorer sa situation dans la relation. Par exemple, disposant de ressources financières propres, elle peut être en mesure de revendiquer plus d'autonomie et d'égalité dans la prise de décision au sein du foyer. De plus, une situation financière plus stable peut lui fournir les moyens de se libérer d'une relation abusive ou oppressante.

D'un autre côté, une femme disposant de ressources économiques peut également représenter une menace pour la stabilité de la relation si celle-ci se trouve dans un

environnement de violence ou de contrôle. La capacité financière accrue lui offre une issue, lui permettant potentiellement de quitter la relation abusive ou de mettre fin à des situations préjudiciables à sa sécurité et à son bien-être.

D'autre part, l'entrée des femmes sur le marché du travail peut également susciter des tensions au sein du foyer, comme le soulignent plusieurs chercheurs. Les femmes actives peuvent être davantage exposées à la violence domestique, car leur statut professionnel remet en question l'autorité traditionnelle de leurs maris. En effet, l'indépendance économique acquise par les femmes peut être perçue comme une menace pour la domination masculine dans la sphère domestique (Thompson et al, 2006).

Ainsi, l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail peut certes contribuer à leur autonomisation, mais elle peut également engendrer des tensions et des conflits au sein des couples, particulièrement dans les cas où les normes de genre traditionnelles demeurent prédominantes.

5.2 Les déterminants de la violence faites aux enfants au Maroc

En somme, bien que ces facteurs ne génèrent pas toujours une relation immédiate et directe de cause à effet avec un danger spécifique, ils augmentent néanmoins la probabilité que les filles soient exposées aux risques de violence dans ses différentes formes.

En effet, la situation des filles au Maroc est complexe, et divers facteurs démographiques et socioéconomiques peuvent contribuer à leur exposition à la violence. Parmi ces facteurs, on peut citer l'âge, le statut matrimonial, le niveau d'éducation, le niveau de revenu, la résidence en milieu rural ou urbain, et d'autres encore.

En se basant sur les données disponibles, l'objectif de la modélisation économétrique est d'identifier les relations entre ces déterminants et la prévalence de la violence à l'égard des filles. Les résultats obtenus permettront de mieux comprendre les contextes où la violence est plus répandue et de cibler les groupes de filles les plus vulnérables. Cette approche vise à formuler des recommandations et des interventions plus précises pour prévenir et combattre la violence à l'égard des filles au Maroc.

Dans la présente section, les types de violence contre les filles ont été classés en quatre catégories : « incidence de la violence sous toutes ses formes », « incidence de la violence dans le contexte domestique », « incidence de la violence dans le contexte familial » et « incidence de la violence dans le contexte conjugal ». Pour cette raison, il n'est pas possible d'établir un classement entre ces quatre incidences, car les variables dépendantes utilisées dans l'étude étaient catégorielles ou qualitatives, et aucun classement direct n'est possible, comme meilleur ou pire parmi les options alternatives.

Lorsque la variable dépendante est définie de cette manière, des modèles à choix dichotomiques sont utilisés dans la littérature. Le modèle logistique a été utilisé dans ce cas de figure pour appréhender les déterminants de la violence contre les filles marocaines.

Présentation du modèle logistique

En régression logistique, on estime le logarithme du risque(ou chance) ($P/1-P$) d'apparition d'un événement dépendant dichotomique selon que certains événements indépendants se produisent ou non. P désigne la probabilité pour que l'événement dépendant se réalise (ici, il s'agit de la probabilité pour que la fille subisse une forme de violence, tout contexte confondu ou dans l'un des contextes suivants : domestique, familial, ou conjugal). Cependant, les modalités des variables catégorielles doivent être transformées au préalable en variables booléennes. Le modèle s'écrit ainsi :

$$\frac{P}{1-P} = \exp \beta_0 \prod_{i=1}^{i=n} \exp \beta_i X_i$$

Pour saisir la portée analytique de ce modèle, on recourt à la notion du Risque Relatif (R.R) qui n'est autre que le rapport entre le risque associé à une modalité i (R_i) et celui d'une modalité de référence (R_r) : R_i/R_r . Le risque relatif permet d'examiner l'impact d'une modalité sur la probabilité d'occurrence de l'événement dépendant, et ce, en comparant les filles ayant cette modalité avec celles ayant la modalité de référence.

Les R.R supérieurs à 1 sont associés à des modalités qui augmentent le risque d'être violenté, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un R.R plus faible, corrélativement

les R.R inférieurs à 1 sont associés à des modalités qui diminuent le risque de subir la violence, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un R.R plus élevé. Plus grand est l'écart entre R.R et l'unité, plus fort est l'effet de la modalité.

Présentation des résultats

Les résultats d'estimation de ce modèle sont donnés dans le tableau ci-dessous. La première colonne B donne les valeurs des coefficients et la deuxième colonne donne les rapports de risques relatifs (RR) pour la prévalence de la violence faite aux filles, abstraction faite au contexte de perpétration, et l'incidence de la violence dans les contextes domestique, familial et conjugal.

Ils montrent une relation complexe entre l'âge des filles et les différentes formes de violence qu'elles peuvent subir. En général, l'âge semble augmenter la probabilité de subir toutes formes de violence et de violence familiale, mais réduire la probabilité de violence domestique et conjugale. Les effets quadratiques, bien que présents, sont relativement faibles et indiquent des modifications marginales des tendances générales.

Avec un coefficient B de 0,151 et un risque relatif RR de 1,163, la probabilité que les filles subissent toutes formes de violence augmente de 16,3% pour chaque année supplémentaire. Cela est vraisemblablement dû au fait que les filles plus âgées sont plus exposées ou plus susceptibles d'être dans des situations à risque. L'effet quadratique de l'âge est légèrement négatif, suggérant une diminution marginale de la probabilité de subir toutes formes de violence à mesure que l'âge augmente, mais cet effet est très faible.

De même, pour chaque année supplémentaire la probabilité de subir de la violence domestique se réduit de 53,2%. Cela pourrait être expliqué par une autonomie croissante ou des mécanismes de protection qui se renforcent avec l'âge. L'effet quadratique de l'âge est positif, ce qui indique que, bien que l'âge initial réduise la probabilité de violence domestique, cet effet diminue à mesure que l'âge augmente.

Quant à la violence familiale, elle risque de connaître une augmentation avec chaque année supplémentaire. Cet effet très fort peut indiquer des dynamiques familiales complexes où les filles plus âgées sont plus susceptibles d'entrer en conflit avec des membres de la famille.

Toutefois, l'effet quadratique est négatif, ce qui indique que l'augmentation rapide de la probabilité de violence familiale diminue légèrement à mesure que l'âge augmente.

Chaque année supplémentaire réduit légèrement la probabilité de subir de la violence conjugale de 10,3%. L'effet quadratique de l'âge est positif (0,017), suggérant une légère augmentation de la probabilité de violence conjugale avec l'âge, bien que cet effet soit assez faible.

Ils montrent une tendance complexe où la taille du ménage influence les différents types de violence de manière distincte. Les ménages de petite taille (2 personnes) ont généralement une probabilité réduite d'être associés à la plupart des formes de violence, sauf pour la violence conjugale. En revanche, les ménages plus grands (5 personnes) montrent une probabilité accrue pour toutes les formes de violence, indiquant que la dynamique et la complexité accrues dans les ménages plus grands contribuent à une augmentation des conflits violents. Il est essentiel de considérer ces dynamiques pour développer des interventions ciblées visant à réduire la violence au sein des ménages de différentes tailles.

A titre illustratif, par rapport au risque des filles de subir toutes les formes de violence, les ménages de 2 personnes présentent un coefficient de 0,436, ce qui correspond à un risque relatif de 0,646. Ces ménages ont 35,4% moins de chances d'être associés à toutes formes de violence par rapport au groupe de référence. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les ménages plus petits ont souvent moins de conflits internes dus à la dynamique de groupe moins complexe. Ce risque augmente avec la taille du ménage. Les ménages de 5 personnes ont 38,7% plus de risques d'être associés à la violence. Cela pourrait être dû à des facteurs tels que la surpopulation, les conflits d'intérêts et la compétition pour les ressources au sein du ménage.

S'agissant de la violence domestique, les ménages plus grands ont une probabilité accrue d'être associés à la violence domestique, possiblement en raison de la complexité accrue des interactions familiales et des tensions qui en résultent.

Contrairement aux autres types de violence, les ménages de 2 personnes ont une probabilité accrue de 34,0% d'être associés à la violence familiale. Cela pourrait s'expliquer par la présence de conflits interpersonnels

intenses dans des unités familiales plus petites. Les ménages plus grands continuent à montrer une probabilité accrue d'être associés à la violence familiale, surtout pour les ménages de 5 personnes, ce qui pourrait être lié à des dynamiques de groupe et des luttes de pouvoir complexes.

Les ménages de 2 personnes ont une probabilité significativement plus élevée (141,9%) d'être associés à la violence conjugale. Ce phénomène peut être attribué à des relations conjugales plus intenses et à une possible absence de tiers pour diffuser les tensions. Les ménages de 3 personnes ont une probabilité élevée (89,9%) d'être associés à la violence conjugale. Étonnamment, les ménages de 4 personnes ont une probabilité réduite (41,1%) d'être associés à la violence conjugale, ce qui pourrait être dû à une dilution des conflits conjugaux parmi d'autres membres du ménage. Cependant, les ménages de 5 personnes voient de nouveau une augmentation (120,4%), probablement en raison de la surpopulation et de la complexité relationnelle accrue.

Le niveau scolaire des filles a une influence significative sur la probabilité d'être victime de diverses formes de violence. Alors que les filles sans niveau scolaire sont généralement moins exposées à la violence, celles ayant atteint le niveau primaire ou collège montrent une probabilité accrue, surtout pour les violences domestiques et familiales. Ces résultats soulignent l'importance de disposer d'un capital scolaire important dans la prévention de la violence. Des interventions ciblées pour les filles à différents niveaux scolaires peuvent être essentielles pour réduire leur exposition à la violence.

Les filles sans niveau scolaire ont 35,5% moins de chances de subir toutes formes de violence par rapport au groupe de référence. Cela pourrait s'expliquer par un manque de contact avec des situations propices à la violence ou une moindre exposition sociale.

Quant à celles ayant un niveau primaire, elles ont une probabilité accrue de 12,7% de subir toutes formes de violence. Cela pourrait indiquer que l'accès à l'éducation primaire expose les filles à plus d'interactions sociales, augmentant ainsi le risque de violence. Les filles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 50,6% plus élevée de subir toutes formes de violence. Cette probabilité accrue pourrait être due à une plus grande mobilité sociale et exposition à des environnements potentiellement violents.

La déclinaison de la violence subie par niveau scolaire des victimes et par contexte indique que la non scolarisation réduit de 10,1% le risque de subir des violences domestiques, ce qui pourrait s'expliquer par une moindre participation aux dynamiques familiales complexes. En revanche, les filles ayant un niveau primaire ont une probabilité accrue de 69,3% de subir des violences domestiques par rapport à leurs pairs. L'augmentation pourrait être liée à des tensions domestiques. Les filles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 24,7% plus élevée de subir des violences domestiques, indiquant une persistance des conflits familiaux.

Dans le contexte familial, les filles sans niveau scolaire n'ont pratiquement pas de différence dans la probabilité de subir des violences familiales par rapport aux filles du niveau scolaire secondaire et plus. En revanche, les filles ayant un niveau primaire ont une probabilité presque doublée (98,7%) de subir des violences familiales, ce qui peut être attribué à des tensions accrues dans les familles en raison de l'éducation.

Les filles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 38,8% plus élevée de subir des violences familiales, ce qui montre une continuité de la tendance observée pour le niveau primaire.

Même tendance s'observe dans le contexte conjugal, les filles sans niveau scolaire ont 71,8% moins de chances de subir des violences conjugales, ce qui pourrait indiquer moins d'implication dans des relations conjugales complexes, et celles ayant un niveau primaire ont 67,7% moins de chances de subir des violences conjugales, suggérant que même un niveau minimal d'éducation peut réduire ce risque.

Les résultats montrent que l'autonomisation économique, exercer une activité professionnelle et avoir un revenu d'activité, est un facteur protecteur important contre les différentes formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. L'autonomie financière semble jouer un rôle crucial, réduisant considérablement les chances de subir de la violence, qu'elle soit domestique, familiale ou conjugale. À cet égard, les interventions visant à améliorer l'autonomie économique des jeunes filles, telles que l'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi, pourraient être des stratégies efficaces pour réduire les taux de violence contre les filles dans cette tranche d'âge.

Les filles qui possèdent un revenu ont 51,9% moins de chances de subir toutes formes de violence par rapport à celles qui n'ont pas de revenu. Cette réduction significative peut s'expliquer par une plus grande autonomie financière, qui peut offrir aux filles plus de moyens pour éviter des situations violentes. Ce constat se confirme par le fait que

les filles qui exercent une activité ont 14,2% moins de risque de subir toutes formes de violence. Bien que cette réduction soit moins prononcée que pour les filles possédant un revenu, elle reste notable et peut être attribuée à la stabilité financière que procure un emploi.

TABLEAU 6

Perception des enfants et des femmes vis-à-vis de la légitimité de la violence dans le cadre conjugal selon le milieu de résidence

| Déterminants de la violence faite aux filles âgées de 15 à 19 ans | Toutes formes de violence | | Violence dans le contexte domestique | | Violence familiale | | Violence conjugale | |
|---|---------------------------|--------|--------------------------------------|--------|--------------------|-------|--------------------|--------|
| | B | RR | B | RR | B | RR | B | RR |
| Déterminants relatifs aux caractéristiques individuelles de la fille | | | | | | | | |
| Age | 0,15** | 1,163 | -0,76* | 0,468 | 2,839* | 17,09 | -0,11* | 0,897 |
| Age au carré | -0,003 | 0,997 | 0,020 | 1,020 | -0,088 | 0,915 | 0,017 | 1,018 |
| Taille de ménage : 2 membres | -0,436* | 0,646 | -0,105** | 0,901 | 0,293*** | 1,340 | ,884* | 2,419 |
| 3 membres | 0,222*** | 1,249 | ,066 | 1,068 | 0,147*** | 1,158 | 0,641** | 1,899 |
| 4 membres | 0,073 | 1,076 | ,146*** | 1,157 | 0,025 | 1,025 | -0,529** | 0,589 |
| 5 membres | 0,327** | 1,387 | 0,295*** | 1,343 | 0,357** | 1,428 | 0,79* | 2,204 |
| Niveau scolaire: Sans niveau | -0,438** | 0,645 | -0,106 | 0,899 | 0,013 | 1,013 | -1,26** | 0,282 |
| Primaire | 0,120*** | 1,127 | 0,527* | 1,693 | 0,687** | 1,987 | -1,13** | 0,323 |
| Collège | 0,409** | 1,506 | 0,221*** | 1,247 | 0,328** | 1,388 | 0,872** | 2,392 |
| Avoir une source de revenu | -0,731* | 0,481 | -0,94*** | 0,389 | -1,433* | 0,239 | -2,8* | 0,061 |
| Participer au marché du travail | -1,153*** | 0,858 | -0,366** | 0,694 | -0,549* | 0,578 | -1,06 | 0,346 |
| Etre mariée avec consentement | -0,518** | 0,596 | 0,142*** | 1,153 | 0,067 | 1,069 | 0,352*** | 1,422 |
| Avoir vécu avec les deux parents | -0,492** | 0,611 | 0,551** | 1,735 | 0,637** | 1,891 | 0,016 | 1,016 |
| Avoir vécu des scènes de violence entre parents | 1,491*** | 4,439 | 0,976* | 2,654 | 1,163* | 3,200 | 0,129*** | 1,138 |
| Mariage précoce avant 18 ans | 0,484*** | 1,622 | 0,638** | 1,893 | -0,941** | 0,390 | 1,11*** | 3,034 |
| Déterminants relatifs aux caractéristiques individuelles du chef de ménage et de la mère de la fille | | | | | | | | |
| Age du chef de ménage | -0,015 | 0,985 | -0,047 | 0,954 | -0,318** | 0,728 | 0,226*** | 1,253 |
| Sexe du chef de ménage | 0,126 | 1,134 | -0,124 | 0,883 | 0,067 | 1,070 | 0,994** | 2,703 |
| Niveau scolaire: Sans niveau | -0,251*** | 0,778 | 0,435** | 1,545 | 0,452* | 1,571 | | |
| Primaire | -0,040 | 0,961 | 0,666** | 1,946 | 0,697* | 2,008 | | |
| Collège | 0,346** | 1,414 | 0,981*** | 2,666 | 1,128* | 3,089 | | |
| Chef de ménage non célibataire | | | | | 0,268*** | 1,307 | | |
| Niveau scolaire: Sans niveau | | | | | 0,511** | 1,667 | | |
| Primaire | | | | | 0,616** | 1,851 | | |
| Collège | | | | | 0,044 | 1,045 | | |
| Mère active occupée | | | | | 0,044 | 1,045 | | |
| Chef de ménage en activité | | | | | 0,342** | 1,408 | | |
| Déterminants relatifs aux caractéristiques individuelles du conjoint ou de partenaire intime | | | | | | | | |
| Age de partenaire | | | | | | | -0,563** | ,570 |
| Niveau scolaire: Sans niveau | | | | | | | 0,38*** | 1,465 |
| Primaire | | | | | | | 0,26*** | 1,300 |
| Collège | | | | | | | 0,245*** | 1,278 |
| Partenaire actif occupé | | | | | | | 0,225** | 1,253 |
| Variables de contrôle | | | | | | | | |
| Milieu de résidence : Urbain | 0,452** | 1,572 | 0,30** | 1,350 | 0,529* | 1,698 | 0,174 | 1,190 |
| Région : Tanger -Tétouan-Al Hoceima | 0,705 | 2,024 | 0,407** | 1,503 | 0,317** | 1,373 | 1,194** | 3,300 |
| L'Oriental | -1,089 | 0,336 | -0,870* | 0,419 | -1,09* | 0,336 | -0,545** | 0,580 |
| Fès-Meknès | 0,116 | 1,123 | 0,407** | 1,502 | 0,443** | 1,558 | -0,368** | 0,692 |
| Rabat-Salé-Kénitra | -0,049 | 0,952 | 0,390** | 1,476 | 0,758** | 2,134 | -1,80** | 0,165 |
| Béni Mellal-Khénifra | 0,220 | 1,246 | 0,295*** | 1,343 | 0,214*** | 1,238 | 0,704** | 2,022 |
| Casablanca-Settat | -0,212 | 0,809 | 0,341*** | 1,406 | 0,03 | 1,031 | 2,955* | 19,202 |
| Draa-Tafilalet | -0,785 | 0,456 | -0,383** | 0,682 | 0,02 | 1,020 | -1,97** | ,140 |
| Constante | 3,460* | 31,825 | 7,466* | 1747,4 | -16,63* | 0,000 | 2,157* | 8,643 |

Niveau de signification : * : coefficient significatif à 1% ; ** : significatif à 5% ; *** : significatif à 10% ; et les coefficients non étoilés sont non significatifs

Source : HCP, Enquête Nationale sur la Violence 2019

Cet impact concerne également la violence domestique et la violence familiale. Les filles possédant un revenu ont 61,1% moins de risque d'être violentées dans l'espace domestique et 76,1% moins de risque dans le contexte familial. Cette baisse est respectivement de 31% et 42,2% pour les filles actives occupées.

La violence contre les filles dans l'espace conjugal semble la plus impactée par l'autonomisation économique. En effet, les filles ayant un revenu ont 93,9% moins de risques de subir de la violence conjugale, ce qui représente une réduction extrêmement significative. Cela peut s'expliquer par une indépendance économique accrue, permettant aux filles d'échapper à la subordination économique entraînant le plus souvent la violence des relations violentes. Cette proportion atteint 65,4% pour les filles actives occupées. Cette réduction significative montre l'importance du travail comme facteur de protection contre la violence conjugale.

Les résultats montrent que plusieurs facteurs influencent la probabilité de subir diverses formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. Le mariage précoce et l'exposition à la violence parentale augmentent considérablement le risque de subir de la violence. En revanche, le mariage avec consentement et la vie avec les deux parents présentent des effets mixtes selon le type de violence considéré.

Ainsi, les filles mariées avec consentement ont 40,4% moins de risques de subir toutes formes de violence. Ce résultat suggère que le consentement dans le mariage pourrait jouer un rôle protecteur en réduisant les conflits et la violence. Malgré cet impact, elles continuent à subir un risque de violence de 15% de plus que les autres filles mariées par arrangement familial, ce qui peut indiquer que, en dépit de consentement, d'autres facteurs entraînant des tensions domestiques peuvent encore être responsables de la prévalence de la violence contre les filles dans l'espace domestique.

Contre toute attente, les filles mariées avec consentement ont 42,2% plus de risques de subir de la violence conjugale, suggérant que même avec consentement, des problèmes dans la relation conjugale peuvent mener à la violence.

Le mariage précoce, avant 18 ans, augmente le risque de violence contre les filles de 62,2%. Ce risque atteint 89,3% dans l'espace domestique. En revanche, les résultats

montrent que les filles mariées avant 18 ans ont 61% moins de risques de subir de la violence familiale, ce qui pourrait être dû à un effet de sélection où les filles qui se marient tôt quittent les environnements familiaux violents.

Dans l'espace conjugal, les filles mariées avant 18 ans sont particulièrement vulnérables, avec une probabilité trois fois plus élevée de subir de la violence conjugale par rapport à leurs homologues mariées à un âge plus avancé. Cette vulnérabilité accrue peut être attribuée à plusieurs facteurs interconnectés.

Premièrement, les mariages précoces sont souvent caractérisés par des déséquilibres de pouvoir significatifs entre les époux, où le jeune âge et la moindre expérience de vie des filles les rendent plus susceptibles d'être dominées par leurs partenaires plus âgés. Ces relations de pouvoir inégales peuvent faciliter l'émergence de comportements abusifs (domination et abus).

Deuxièmement, les filles mariées avant 18 ans ont généralement moins d'accès à l'éducation et aux opportunités économiques, ce qui peut limiter leur indépendance et leur capacité à quitter des situations abusives. Une moindre scolarité et une dépendance économique renforcent leur isolement et leur vulnérabilité, les rendant davantage exposées à la violence.

Troisièmement, ces mariages précoces peuvent être enracinés dans des contextes culturels et sociaux où la violence à l'égard des femmes est plus tolérée ou même normalisée. Dans de tels environnements, comme il a été susmentionné, les jeunes filles peuvent être moins enclines à signaler les abus ou à chercher de l'aide, par crainte de stigmatisation ou de représailles.

Les filles ayant été exposées à des séances de violence entre leurs parents sont confrontées à des risques significativement accrus de subir diverses formes de violence. En particulier, elles ont 3,4 fois plus de risques de subir toutes formes de violence, ce qui souligne l'impact négatif profond des modèles parentaux violents. Cette augmentation extrêmement élevée indique que l'exposition à la violence domestique durant l'enfance peut normaliser ce comportement et en faire une règle acceptée de conduite dans la vie quotidienne.

En ce qui concerne la violence domestique, ces filles ont 1,7 fois plus de risques de la subir, renforçant l'idée que la

violence est souvent transgénérationnelle. La présence de violence dans le foyer parental semble prédisposer ces filles à accepter ou à tolérer des comportements similaires dans leur propre foyer, suggérant que les schémas de violence peuvent se transmettre d'une génération à l'autre.

Le risque de subir la violence familiale est également significativement accru, avec un rapport de 2,2 fois. Cela montre que les filles ayant vécu des séances de violence entre leurs parents sont plus susceptibles de faire face à des violences de la part d'autres membres de la famille. Cette tendance peut être attribuée à un climat familial globalement violent et à un manque de modèles positifs de résolution de conflits.

Cependant, l'impact de l'exposition à la violence parentale sur la violence conjugale est beaucoup moins marqué. Les filles ayant vécu des séances de violence entre parents ont seulement 13,8% plus de risques de subir de la violence conjugale. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la violence conjugale dépend également de facteurs externes au foyer parental, tels que le choix du partenaire et les péripéties de chaque relation conjugale.

Ces résultats mettent en évidence l'importance d'intervenir tôt dans les foyers où la violence est présente. Il est essentiel de fournir un soutien psychologique et des modèles de comportement non violents aux enfants exposés à la violence domestique pour briser le cycle de la violence.

Par ailleurs, il semble que l'âge du chef de ménage puisse jouer un rôle dans la prévalence de la violence envers les filles de 15 à 19 ans dans le ménage. Les résultats suggèrent que plus le chef de ménage est âgé, moins il est probable que la violence soit exercée à l'encontre de ces jeunes filles. Toutefois, il est important de noter que l'effet de ce facteur sur la prévalence de la violence demeure non significatif. Cela signifie que bien qu'il semble y avoir une tendance à une diminution de la violence avec l'âge du chef de ménage, cette relation n'est pas assez forte pour être considérée comme statistiquement significative.

En revanche, l'analyse met en lumière une différence significative liée au sexe du chef de ménage. En effet, le fait que le chef de ménage soit un homme ou une femme semble avoir un impact sur les risques de

violence exercée contre les filles de 15 à 19 ans dans le ménage. Plus précisément, lorsque le chef de ménage est un homme, les risques de violence conjugale sont considérablement accrus. Un risque relatif de 2,7 pour la violence conjugale signifie que les chances de violence conjugale sont environ 2,7 fois plus élevées lorsque le chef de ménage est un homme par rapport à une femme. Cette disparité souligne l'importance du genre du chef de ménage en tant que facteur de risque potentiel dans la violence domestique.

Par rapport à la violence conjugale, plusieurs facteurs liés au partenaire peuvent influencer la violence envers les filles âgées de 15 à 19 ans. L'âge du partenaire, son niveau de scolarité et son statut professionnel semblent jouer un rôle significatif dans ce contexte, bien que la relation puisse nécessiter une compréhension approfondie des relations sociales et familiales entre les deux partenaires. C'est ainsi que le coefficient négatif de l'âge de partenaire suggère qu'une augmentation de cet âge est associée à une diminution de la violence conjugale envers les filles de 15 à 19 ans. Cela indique qu'à mesure que l'âge du partenaire augmente, les risques de violence conjugale sont réduits d'environ 43%.

En comparaison avec les partenaires bénéficiant d'un niveau scolaire supérieur, ceux ayant un niveau de scolarité inférieur (qu'il s'agisse d'absence de scolarisation, de niveau primaire ou de niveau collégial) présentent tous des risques accrus de violence conjugale envers les filles âgées de 15 à 19 ans. Plus précisément, les partenaires sans niveau scolaire ont environ 1,5 fois plus de risques de commettre de la violence conjugale envers ces jeunes filles. De même, ceux ayant un niveau primaire affichent un risque relatif accru, étant environ 1,3 fois plus susceptibles de se livrer à de tels actes de violence. Ce risque relatif s'élève à 1,27 fois chez les partenaires ayant un niveau collégial. Il ressort de ces indices que le niveau d'éducation du partenaire contribue à infléchir la prévalence de la violence conjugale et mettent en lumière l'importance de soutenir l'éducation pour la prévention de la violence dans l'espace conjugal.

En revanche, l'exercice d'une activité économique par le partenaire semble être associé à une augmentation de la violence conjugale envers les filles âgées de 15 à 19 ans. Contrairement à l'idée répandue selon laquelle une activité professionnelle peut contribuer à réduire les tensions au sein du foyer, les résultats de cette étude

suggèrent un lien entre le travail du partenaire et une augmentation de la violence conjugale. Plus précisément, par rapport à un partenaire non actif occupé, le fait d'avoir un partenaire actif occupé est associé à une augmentation d'environ 25% des risques de violence conjugale. Ces conclusions soulignent la complexité des relations familiales et sociales et mettent en lumière la nécessité d'une analyse approfondie des facteurs qui contribuent à la violence conjugale, y compris les aspects liés à l'emploi et à l'économie du ménage.

En somme, l'analyse économétrique révèle des relations complexes entre l'âge des filles marocaines âgées de 15 à 19 ans et les différentes formes de violence qu'elles subissent. Chaque année supplémentaire augmente la probabilité de subir toutes formes de violence de 16,3%, mais réduit celle de subir de la violence domestique de 53,2%. La probabilité de subir de la violence familiale augmente avec l'âge, bien que cet effet soit atténué par un effet quadratique négatif. Chaque année supplémentaire réduit également la probabilité de subir de la violence conjugale de 10,3%.

La taille du ménage influence la violence subie. Les ménages de petite taille (2 personnes) montrent une probabilité réduite de subir la plupart des formes de violence, sauf pour la violence conjugale, tandis que les ménages plus grands (5 personnes) ont une probabilité accrue de subir toutes les formes de violence. Par exemple, les ménages de 2 personnes ont 35,4% moins de chances de subir toutes formes de violence par rapport au groupe de référence, tandis que les ménages de 5 personnes ont un risque accru de 38,7%.

Le niveau scolaire des filles joue également un rôle significatif. Les filles sans niveau scolaire ont 35,5% moins de chances de subir toutes formes de violence. En revanche, celles ayant un niveau primaire ont une probabilité accrue de 12,7%, et celles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 50,6% plus élevée. Les filles ayant un niveau primaire montrent une probabilité accrue de 69,3% de subir des violences domestiques et celles au niveau collège de 24,7%. En matière de violence familiale, les filles ayant un niveau primaire ont une probabilité presque doublée (98,7%), tandis que celles ayant atteint le niveau collège montrent une augmentation de 38,8%. Les filles sans niveau scolaire ont 71,8% moins de chances de subir des

violences conjugales, et celles avec un niveau primaire ont 67,7% moins de chances.

L'autonomisation économique, à travers l'exercice d'une activité professionnelle et la possession d'un revenu, constitue un facteur protecteur contre les différentes formes de violence. Les filles possédant un revenu ont 51,9% moins de chances de subir toutes formes de violence, et celles exerçant une activité ont 14,2% moins de risque. Concernant la violence domestique, les filles avec un revenu ont 61,1% moins de risque, tandis que celles actives ont une réduction de 31%. Pour la violence familiale, ces chiffres sont respectivement de 76,1% et 42,2%. La violence conjugale est la plus impactée par l'autonomisation économique, avec une réduction de 93,9% pour les filles ayant un revenu et de 65,4% pour celles actives.

Le mariage précoce et l'exposition à la violence parentale augmentent considérablement le risque de subir des violences. Les filles mariées avec consentement ont 40,4% moins de risques de subir toutes formes de violence, bien qu'elles continuent de subir un risque de violence domestique accru de 15%. Elles ont également 42,2% plus de risques de subir de la violence conjugale. Le mariage précoce augmente le risque de violence de 62,2%, atteignant 89,3% dans l'espace domestique, mais réduit de 61% le risque de violence familiale. Les filles mariées avant 18 ans sont particulièrement vulnérables, avec une probabilité trois fois plus élevée de subir de la violence conjugale.

Les filles exposées à la violence entre leurs parents sont confrontées à des risques accrus de subir diverses formes de violence. Elles ont 3,4 fois plus de risques de subir toutes formes de violence. En matière de violence domestique, ces filles ont 1,7 fois plus de risques, et pour la violence familiale, le risque est de 2,2 fois plus élevé.

L'âge et le sexe du chef de ménage influencent également la prévalence de la violence. Les risques de violence conjugale sont environ 2,7 fois plus élevés lorsque le chef de ménage est un homme comparé à une femme. L'âge du partenaire joue un rôle significatif, réduisant les risques de violence conjugale d'environ 43%. En revanche, un niveau de scolarité inférieur chez le partenaire est associé à des risques accrus de violence. Paradoxalement, l'exercice d'une activité professionnelle par le partenaire augmente de 25% les risques de violence conjugale.

Bibliographie

-
- ALGAVA, É. & BÈQUE, M. (2006), « Perception et vécu des comportements intolérants. Une analyse du module « Relations avec les autres » de l'enquête Histoire de vie », *Économie et Statistique*, n°393-394, novembre, p. 115-150.
-
- BEAULIEU, M. & AL (2017), « Intimate Partner Violence in a U.S. College Sample: Do Auditory Status and Gender Predict Victimization? », *Psychology*, Vol.8 No.3.
-
- BOUCHARD, G. P., & LEE, C. M. (1999). « La violence contre l'épouse: Les traitements de couple sont-ils appropriés? », *Psychologie canadienne*, 40(4), pp. 328-342.
-
- DUGAN, L. & AL (1999), « Explaining the Decline in Intimate Partner Homicide: The Effects of Changing Domesticity, Women's Status, and Domestic Violence Resources », *Homicide Studies Volume: 3 Issue pp. 187-214.*
-
- FARMER, A. & TIEFENTHALER, J. (1997), « An Economic Analysis of Domestic Violence ». *Review of Social Economy*, vol. 55, issue 3, 337-358.
Lien : <https://EconPapers.repec.org/RePEc:taf:rsocec:v:55:Y:1997:I:3:P:337-358>
-
- GIOVANNONI, L. (2008), « La « démission parentale, facteur majeur de délinquance : mythe ou réalité ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, *Revue pluridisciplinaire de recherche* n°5
Lien: <http://journals.openedition.org/sejed/3133>
-
- GONDWE, E. & AL (2005), *Intimate partner violence: Results from a national gender-based violence study in Malawi*, Pretoria, Institute for Security Studies. HCP
-
- JASPARD, M. & AL (2003) « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? » *Revue française des Affaires sociales*, n°3, juillet-septembre 2003.
-
- JOHNSON, M. P., & FERRARO, K. J. (2000). Research on domestic violence in the 1990s: Making distinctions. *Journal of Marriage and the Family*, 62(4), 948-963.
Lien : <https://doi.org/10.1111/J.1741-3737.2000.00948.X>
-
- LESSARD, L. & AL (2015), « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Revue internationale Enfant, Familles Générations*, vol. Numéro 22, pp.1-26.
-
- MIRREES-BLACK, C. (1999), *Domestic Violence: Findings from a New British Crime Survey Self-completion Questionnaire*, A Research, Development and Statistics Directorate report Numéro 191 de Home Office research studies.
-
- THOMPSON, R. S. & AL (2006). « Intimate partner violence: Prevalence, types, and chronicity in adult women. », *American Journal of Preventive Medicine*.
-
- UIP & UNICEF (2007), *Éliminer la violence à l'encontre des enfants*, Guide à l'usage des parlementaires n° 13.
-
- UNICEF (2013), Office of the Special Representative of the Secretary-General on violence against children, "Toward a world free from violence. Global survey on violence against children", NY. Lien: www.srsg.violenceagainstchildren.org
-
- UNICEF (2000), « La violence domestique contre les femmes et les filles », Centre de recherche Innocenti, Florence, Italie
-
- WALBY, S. & ALLEN, J. (2004), *Domestic violence, sexual assault and stalking: findings from the British Crime Survey*, London: Home Office.
-
- WALBY, S. & ALLEN, J. (2004), *Domestic violence, sexual assault and stalking. Findings from the British Crime Survey*, Home Office Research Study 276, Home Office Research, Development and Statistics Directorate. p.79
-
- YLLO, K. (1983), « Sexual Equality and Violence against Wives in American States ». *Journal of Comparative Family Studies*, 14, pp. 67-86.
-

WWW.HCP.MA

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ | ⵙⴱⵓⵏⵓⵏ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



Financé par
l'Union européenne

En partenariat avec



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du HCP et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne